Serving a world in motion
Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca

RAPPORT DE GESTION

SUR FORMULAIRE 51–102A1

EXERCICE CLOS LE

31 AOÛT 2021

Le 21 octobre 2021

Serving a world in motion
Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ... 1
Mise en garde concernant les informations prospectives ... 1
Activités de NAV CANADA ... 2
Stratégie financière et réglementation des tarifs ... 2
Principales informations financières annuelles ... 4
Faits saillants financiers ... 10
Principales questions financières ... 12
RÉSULTATS D'EXPLOITATION ... 15
Produits ... 15
Charges d'exploitation ... 18
Autres (produits) et charges (y compris le recouvrement d'impôt sur le résultat) ... 19
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) ... 20
Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ... 22
Autres éléments du résultat global ... 23
Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs ... 24
Perspectives financières ... 25
Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie ... 27
Transactions avec des parties liées ... 29
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS ... 30
Informations financières trimestrielles (non audité) ... 30
Analyse des résultats trimestriels ... 31
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT ... 32
Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2021 ... 33
Liquidités et stratégie de financement ... 34
Cotes de crédit ... 36
Besoins en trésorerie ... 38
Gestion du capital ... 42
Instruments financiers et gestion des risques ... 43
CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ... 47
PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS ... 48
CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ... 50

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2021
(en millions de dollars)

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière, les résultats d'exploitation, le résultat global et les flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos le 31 août 2021 (l'« exercice 2021 ») de NAV CANADA (aussi désignée dans le présent rapport de gestion comme « nous », « nos » ou la « Société »). Il doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés audités (les « états financiers ») et des notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 août 2021 (les « états financiers de l'exercice 2021 ») ainsi que de notre notice annuelle 2021 datée du 21 octobre 2021 (la « notice annuelle de l'exercice 2021 »). De plus amples renseignements sur NAV CANADA, y compris nos états financiers de l'exercice 2021 et de l'exercice clos le 31 août 2020 (l'« exercice 2020 ») ainsi que notre notice annuelle de l'exercice 2021, sont disponibles sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), au www.sedar.com.

Nos états financiers sont établis en dollars canadiens (« $ CA »), sont conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et comprennent les comptes de NAV CANADA et de ses filiales. Notre Comité de la vérification et des finances a examiné le présent rapport de gestion, lequel a été approuvé par le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société avant d'être déposé.

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent rapport de gestion et plus particulièrement, sans toutefois s'y limiter, les rubriques « INTRODUCTION – Principales questions financières », « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits – Redevances d'usage », « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Perspectives financières », « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite » et « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Dépenses d'investissement et autres investissements » contiennent certains énoncés sur les attentes de NAV CANADA. Ces énoncés se distinguent généralement par l'utilisation de termes comme « anticiper », « planifier », « croire », « avoir l'intention de », « prévoir », « estimer », « se rapprocher », « escompter » ainsi que d'autres termes semblables ou verbes conjugués au conditionnel ou au futur tels que « peut », « sera » « devra », « devrait » et « pourrait » ou la forme négative de ceux-ci. Étant donné que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes futurs, les résultats réels peuvent différer de ceux fournis, explicitement ou implicitement, dans ces énoncés et les différences pourraient être marquées. Les risques et les incertitudes qui pèsent sur la Société comprennent, notamment, l'agitation géopolitique, les attaques terroristes et la menace d'attaques terroristes, les guerres, les épidémies ou les pandémies, les interventions de l'État et les avis aux voyageurs s'y rapportant, les changements climatiques et les facteurs environnementaux (y compris les systèmes météorologiques et autres phénomènes et éléments naturels sur lesquels les activités de l'homme ont un effet), les attaques visant la cybersécurité, les négociations collectives, les arbitrages, l'embauche, la formation et le maintien en poste du personnel, les conditions du secteur de l'aviation en général, la circulation aérienne, l'utilisation des télécommunications et des moyens de transport terrestre au détriment du transport aérien, la conjoncture des marchés financiers et de l'économie, la capacité de percevoir les redevances d'usage et de réduire les charges d'exploitation, le succès, ultimement, de notre placement dans une capacité de surveillance des aéronefs installée dans l'espace par l'intermédiaire d'Aireon LLC (« Aireon »), les variations des taux d'intérêt, les modifications des lois, y compris les changements fiscaux, les changements défavorables de la réglementation ou des poursuites et les litiges. Certains de ces risques et de ces incertitudes sont exposés dans la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle de l'exercice 2021. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion traduisent nos attentes en date du 21 octobre 2021 et peuvent changer après cette date.

Nos énoncés prospectifs ont été formulés à partir des informations dont la Société dispose à l'heure actuelle. Compte tenu de l'évolution rapide des circonstances se rapportant à la pandémie de COVID-19, y compris l'apparition de nouveaux variants et la mise en œuvre de restrictions par l'État qui s'en est suivie, l'incertitude relative aux diverses hypothèses sous-jacentes à l'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion est importante. Ces hypothèses portent notamment sur les répercussions de la COVID-19 et du taux de vaccination sur la circulation aérienne mondiale et domestique ainsi que sur le secteur de l'aviation à court terme; la probabilité que le redressement économique post-pandémie soit graduel ou inégal; la croissance à long terme de l'économie et le retour du désir de voyager donnant lieu ultérieurement à une augmentation de la demande de transport aérien; et l'absence d'autre événement important comme une catastrophe naturelle ou tout autre fléau qui pourrait se produire et avoir une incidence sur le cours normal des activités ou le contexte macroéconomique. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières » pour obtenir plus d'information sur les conséquences pour NAV CANADA.

Les lecteurs du présent rapport de gestion sont priés de ne pas se fier indûment à tout énoncé prospectif. Nous déclinons toute intention ou toute obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif par suite de nouvelles informations ou d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Activités de NAV CANADA

Société du secteur privé sans capital social, NAV CANADA exploite le système de navigation aérienne civile (le « SNA ») du Canada. Nous sommes dotés d'installations dans l'ensemble du Canada et nous fournissons des services de navigation aérienne aux propriétaires et aux exploitants d'aéronefs, notamment des services de contrôle de la circulation aérienne, des services d'information de vol, des bulletins météorologiques, des services consultatifs d'aéroport, des services d'information aéronautique et des aides électroniques à la navigation, dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada.

L'activité principale de la Société consiste à gérer et à exploiter le SNA du Canada et les services connexes, et ce, d'une manière sécuritaire, efficiente et rentable, tant dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada que dans l'espace aérien international dont la responsabilité a été cédée au Canada en vertu d'ententes internationales.

Stratégie financière et réglementation des tarifs

Quand vient le temps d'établir de nouvelles redevances d'usage ou de réviser les redevances existantes, nous devons respecter les paramètres de la loi régissant nos activités, soit la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur les SNA »), qui nous empêche d'établir les redevances d'usage à un montant supérieur à celui dont nous avons besoin pour répondre à nos besoins financiers relativement à la prestation de services de navigation aérienne. Aux termes de ces principes, le conseil approuve le montant et le calendrier des modifications à apporter aux redevances d'usage. Le conseil approuve également le budget annuel de la Société, dans lequel les montants devant être recouvrés au moyen des redevances d'usage sont établis pour l'exercice suivant. Nous visons à inscrire à l'état consolidé du résultat net des résultats financiers qui correspondent au seuil de rentabilité à la clôture de chaque exercice. Du fait des variations saisonnières et d'autres fluctuations des volumes de circulation aérienne attribuables notamment à la pandémie de COVID-19, dont il est question à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières », et étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes, nos résultats financiers trimestriels pourraient ne pas atteindre le seuil de rentabilité, après la comptabilisation des ajustements du compte de stabilisation des tarifs. Cette situation est illustrée dans le tableau sous « SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS – Informations financières trimestrielles (non audité) ».

Comme il en a été fait mention au préalable, les redevances d'usage sont établies en fonction des besoins financiers de la Société, lesquels tiennent compte notamment des volumes estimatifs de circulation aérienne, des exigences réglementaires en regard de la prestation de services de navigation aérienne et des charges prévues. Étant donné que les produits et les charges réels vont différer de ces estimations, l'établissement des redevances futures nécessite le recours à des méthodes qui tiendront compte des écarts. Il est également nécessaire de pallier l'incidence immédiate des facteurs imprévisibles, principalement les fluctuations des volumes de circulation aérienne découlant d'événements imprévus. Le recours à un mécanisme de « stabilisation des tarifs » nous permet d'atteindre ces objectifs.

Nos états financiers tiennent compte de l'incidence de la réglementation des tarifs. C'est pourquoi le moment de la constatation de certains produits et charges diffère de celui qui serait autrement attendu de sociétés qui ne sont pas soumises à des lois de réglementation régissant le niveau de leurs redevances. À titre d'exemple, nous ajustons notre résultat net au moyen de virements au compte de stabilisation des tarifs ou provenant de celui-ci, en fonction des écarts par rapport aux montants qui ont été utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage. Si nos produits réels devaient dépasser nos charges réelles, l'excédent serait inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs, et il serait remis aux clients au moyen des redevances d'usage futures. Réciproquement, si les produits réels devaient être inférieurs aux charges réelles, l'insuffisance serait inscrite comme un débit dans le compte de stabilisation des tarifs, et elle serait récupérée auprès des clients au moyen des redevances d'usage futures (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs »).

Par ailleurs, pour certaines transactions dont l'échéancier des flux de trésorerie diffère sensiblement du moment de la comptabilisation, la Société comptabilise des débits ou des crédits au titre des comptes de report réglementaires afin d'ajuster la comptabilisation pour tenir compte de la période au cours de laquelle ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsque les montants doivent être réalisés en trésorerie.

Lorsque nous établissons le niveau des redevances d'usage, nous prenons en considération les besoins financiers actuels et futurs de la Société (se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

Notre stratégie financière consiste à nous acquitter de notre mandat à l'égard des services essentiels tout en maintenant une situation financière solide, reflétée en partie par les cotes de crédit élevées que nous obtenons sur les marchés financiers. Pour maintenir cette solide situation, il convient de recourir à des méthodes prudentes qui assurent un équilibre entre les intérêts de nos principales parties intéressées tout en respectant nos obligations réglementaires et contractuelles.

Principales informations financières annuelles

Le tableau suivant présente les principales informations financières consolidées de la Société pour l'exercice 2021, pour l'exercice 2020 et pour l'exercice clos le 31 août 2019 (l'« exercice 2019 »). L'information présentée ci-dessous a été établie à partir des états financiers de la Société.

	Exercices clos les 31 août		
	2021	2020	2019
Produits[1)]	870 $	1 000 $	1 437 $
Bénéfice net (perte nette), compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires	– $	– $	– $
Total des actifs	2 466 $	2 951 $	2 318 $
Total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	1 714 $	2 112 $	2 087 $
Total des passifs courants	240 $	770 $	283 $
Total des passifs financiers non courants[2)]	2 487 $	2 014 $	1 444 $
Total des passifs non courants, y compris les passifs financiers non courants	3 766 $	4 081 $	3 718 $
Total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	146 $	184 $	376 $

1) Les produits figurant dans le tableau ci-dessus sont présentés avant les ajustements au compte de stabilisation des tarifs.

2) Les passifs financiers non courants comprennent la dette à long terme et les passifs dérivés. Se reporter à la note 15 afférente aux états financiers de l'exercice 2021.

Produits

La pandémie de COVID-19 et la contraction de l'économie qui s'en est suivie continuent de nuire considérablement à la circulation aérienne mondiale et au secteur de l'aviation. L'effet de la pandémie sur les volumes de circulation aérienne a commencé à se faire sentir au milieu de l'exercice 2020 et, depuis, les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées (qui reflètent le nombre de vols facturables, la taille des aéronefs et les distances parcourues dans l'espace aérien canadien ainsi que les redevances perçues en fonction des mouvements dans l'espace aérien), se sont amenuisés et se situent encore bien au-dessous des données de l'exercice 2019.

Les produits tirés des redevances d'usage pour l'exercice 2021 ont diminué de 115 $ par rapport à ceux de l'exercice 2020. Les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, ont diminué de 32,7 % par rapport à ceux de l'exercice précédent et de 55,7 % par rapport à ceux de l'exercice 2019. Par ailleurs, les autres produits ont baissé de 15 $ par rapport à ceux de l'exercice 2020. Se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits » pour obtenir de plus amples renseignements sur les soldes des produits.

Au cours de l'exercice 2020, il y a eu une baisse de 34,1 % de la circulation aérienne gérée par la Société et calculée en unités de redevances pondérées en regard de celle de l'exercice 2019, ce qui a conduit à un recul de 454 $ des produits tirés des redevances d'usage. Les produits attribuables aux contrats de services et de développement pour la vente de solutions technologiques de gestion de la circulation aérienne ont augmenté de 23 $, facteur en partie contrebalancé par la baisse de 3 $ des produits liés au centre de conférence et de 3 $ des autres produits divers.

Bénéfice net (perte nette), compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires

Conformément à la stratégie financière de la Société et à l'emploi du mécanisme de stabilisation des tarifs, la Société a atteint le seuil de rentabilité pour l'exercice 2021, l'exercice 2020 et l'exercice 2019. Voir la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION » pour plus de détails sur le bénéfice net (perte nette), compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires.

Total des actifs

Au 31 août 2021, le total des actifs s'établissait à 2 466 $, en baisse de 485 $ par rapport à celui au 31 août 2020, principalement en raison de ce qui suit :

- une diminution de 370 $ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2021 »);
- une diminution de 145 $ des placements à court terme attribuable au fait que certains de ces placements sont arrivés à échéance pendant la période;
- un recul de 55 $ des immobilisations incorporelles et une baisse de 23 $ des immobilisations corporelles du fait que la dotation aux amortissements a été supérieure à l'investissement dans les immobilisations;
- une baisse de 37 $ du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon attribuable principalement à la réduction de sa juste valeur pour tenir compte de l'incidence persistante de la pandémie de COVID-19, ce qui a été atténué par les produits de dividendes accumulés pour l'exercice;
- une diminution de 4 $ des avantages du personnel relativement aux régimes d'invalidité de longue durée (« ILD ») de la Société en raison de l'excédent de la charge au titre des prestations sur les cotisations versées;

partiellement contrebalancés par :

- une augmentation de 28 $ des débiteurs et une hausse de 112 $ des créances à long terme attribuables aux reports de paiements en lien avec la hausse des redevances d'usage entrée en vigueur le 1er septembre 2020, qui ont été accordés pendant l'exercice 2021 de la Société pour atténuer les répercussions de l'augmentation sur les flux de trésorerie des clients, et par une hausse de 8 $ des autres créances.

Au 31 août 2020, le total des actifs s'établissait à 2 951 $, en hausse de 633 $ par rapport à celui au 31 août 2019, principalement en raison de ce qui suit :

- une augmentation de 773 $ des actifs courants par suite essentiellement d'une hausse de 659 $ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et d'une augmentation de 145 $ des placements à court terme attribuable au financement par emprunt supplémentaire obtenu au cours de la période pour accroître les réserves de liquidités, facteurs contrebalancés en partie par le recul de 28 $ des débiteurs et autres ainsi que la diminution nette de 4 $ des autres actifs courants;

- une augmentation de 4 $ des avantages du personnel relativement aux régimes d'ILD de la Société en raison de l'excédent des cotisations versées sur la charge au titre des prestations;

partiellement compensées par :

- une baisse de 103 $ du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon attribuable principalement à la réduction de sa juste valeur pour tenir compte de l'incidence de la pandémie de COVID-19, ce qui a été atténué par les produits de dividendes accumulés pour l'exercice;

- une diminution de 32 $ des immobilisations incorporelles liée essentiellement à l'amortissement du droit de navigation aérienne;

- une baisse de 10 $ des immobilisations corporelles.

Total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires

Se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Autres éléments du résultat global ».

Le total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires au 31 août 2021 a diminué de 398 $ par rapport à celui au 31 août 2020 du fait principalement de ce qui suit :

- une diminution de 933 $ des comptes de report réglementaires au titre des prestations de retraite en vue de différer les profits à la réévaluation de 928 $ pour l'exercice 2021 et de recouvrer une somme de 5 $ se rapportant aux pertes nettes à la réévaluation des prestations complémentaires de retraite différées au cours d'exercices antérieurs (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite »);

- une baisse de 12 $ des comptes de report réglementaires au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi en vue de différer les profits nets à la réévaluation de 5 $ pour l'exercice 2021 et de recouvrer une somme de 7 $ se rapportant aux pertes nettes à la réévaluation différées au cours d'exercices antérieurs;

- un recul de 9 $ du compte de report réglementaire au titre du passif d'impôt différé découlant surtout de la réduction de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon afin de tenir compte de l'incidence persistante de la pandémie de COVID-19;

partiellement contrebalancés par :

- une hausse de 401 $ du solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs qui découle de l'insuffisance prévue au budget pour l'exercice 2021 et des écarts défavorables additionnels par rapport au budget qui sont attribuables en majeure partie à l'amenuisement du volume de la circulation aérienne occasionné par la pandémie de COVID-19 ainsi qu'au recul des produits connexes;

- une augmentation de 147 $ du compte de report réglementaire au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite afin de porter le total de la charge liée aux prestations de retraite au niveau des cotisations aux régimes de retraite selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation recouvrées au moyen de l'établissement des tarifs;

- une hausse de 12 $ du compte de report réglementaire au titre de la correction de valeur pour les pertes de crédit attendues à l'égard des reports de paiements accordés relativement à la hausse des redevances d'usage entrée en vigueur le 1er septembre 2020.

Le total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires au 31 août 2020 a augmenté de 25 $ par rapport à celui au 31 août 2019 du fait principalement de ce qui suit :

- une hausse de 255 $ du solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs du fait que le compte affichait un solde créditeur de 93 $ au 31 août 2019, en raison essentiellement des écarts défavorables par rapport au budget qui sont attribuables en majeure partie à l'amenuisement du volume de la circulation aérienne occasionné par la pandémie de COVID-19 ainsi qu'au recul des produits connexes;

- une augmentation de 177 $ du compte de report réglementaire au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite afin de porter le total de la charge liée aux prestations de retraite au niveau des cotisations aux régimes de retraite selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation recouvrées au moyen de l'établissement des tarifs;

partiellement compensées par :

- une baisse de 347 $ du compte de report réglementaire au titre des profits à la réévaluation des régimes de retraite;

- une diminution de 27 $ du compte de report réglementaire au titre du passif d'impôt différé découlant surtout de la réduction de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon afin de tenir compte de l'incidence de la pandémie de COVID-19;

- un recul de 26 $ du compte de report réglementaire au titre des prestations complémentaires de retraite en vue de différer les profits à la réévaluation de 22 $ pour l'exercice 2020 et de recouvrer une somme de 4 $ se rapportant à des charges différées au cours d'exercices antérieurs;

- une baisse de 5 $ des comptes de report réglementaires au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi en vue de différer les profits nets à la réévaluation de 2 $ pour l'exercice 2020 et de recouvrer une somme de 7 $ se rapportant à des charges différées au cours d'exercices antérieurs.

Total des passifs courants

Le total des passifs courants de la Société a diminué de 530 $ au 31 août 2021 par rapport au montant inscrit au 31 août 2020, en raison principalement de ce qui suit :

- une diminution de 250 $ de la partie courante de la dette à long terme en raison du remboursement des billets d'obligation générale de série BMT 2011-1 de 250 $ le 18 février 2021;

- une baisse de 223 $ des emprunts bancaires du fait que la Société a remboursé les sommes qu'elle avait prélevées sur sa facilité de crédit consortiale au cours de l'exercice 2020;

- un recul de 58 $ des fournisseurs et autres créditeurs;

partiellement annulés par :

- une augmentation de 4 $ des produits différés.

Le total des passifs courants de la Société a augmenté de 487 $ au 31 août 2020 par rapport au montant inscrit au 31 août 2019, en raison principalement de ce qui suit :

- une augmentation de 250 $ de la partie courante de la dette à long terme en raison des billets d'obligation générale de série BMT 2011-1 de 250 $ qui sont arrivés à échéance le 18 février 2021;
- une augmentation de 215 $ des emprunts bancaires par suite des prélèvements que la Société a effectués sur sa facilité de crédit consortiale pour répondre à ses besoins en liquidités à court terme en raison de la pandémie de COVID-19;
- une augmentation de 20 $ des fournisseurs et autres créditeurs;
- une augmentation de 5 $ des autres passifs courants liée aux passifs dérivés et à la partie courante des obligations locatives;

partiellement annulées par :

- une diminution de 3 $ des produits différés.

Total des passifs non courants (y compris les passifs financiers non courants)

Le total des passifs non courants de la Société a diminué de 315 $ au 31 août 2021 par rapport au montant inscrit au 31 août 2020, en raison principalement de ce qui suit :

- une diminution nette de 776 $ des passifs au titre des avantages du personnel, y compris une baisse de 778 $ des obligations au titre des prestations constituées, attribuable en majeure partie aux profits à la réévaluation actuarielle par suite de la hausse des taux d'actualisation;
- une baisse de 9 $ du passif d'impôt différé attribuable principalement à la réduction de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon pour tenir compte de l'incidence persistante de la pandémie de COVID-19;

partiellement atténuées par :

- une augmentation de 474 $ de la dette à long terme du fait surtout de l'émission des billets d'obligation générale de série 2021-1 de 300 $ échéant le 9 février 2026 et des billets d'obligation générale de série 2021-2 de 200 $ échéant le 9 février 2024, laquelle a été atténuée par le reclassement dans les passifs courants du versement de principal de 25 $ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2 (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement »).

Le total des passifs non courants de la Société a augmenté de 363 $ au 31 août 2020 par rapport au montant inscrit au 31 août 2019, en raison principalement de ce qui suit :

- une augmentation de 570 $ de la dette à long terme du fait surtout de l'émission des billets d'obligation générale de série BMT 2020-1 de 550 $ échéant le 29 septembre 2051 et des billets d'obligation générale de série BMT 2020-2 de 300 $ échéant le 29 mai 2030 en vue d'accroître les réserves de liquidités, laquelle a été atténuée par le reclassement dans les passifs courants des billets d'obligation générale de série BMT 2011-1 de 250 $ qui sont arrivés à échéance le 18 février 2021 et du versement de principal de 25 $ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2;

partiellement compensée par :

- une diminution nette de 184 $ des passifs au titre des avantages du personnel, y compris une baisse de 186 $ des obligations au titre des prestations constituées, attribuable en majeure partie aux profits à la réévaluation actuarielle par suite des modifications apportées aux hypothèses relatives aux salaires futurs;

- une baisse de 27 $ du passif d'impôt différé attribuable principalement à la réduction de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon pour tenir compte de l'incidence de la pandémie de COVID-19.

Total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires

Se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Autres éléments du résultat global ».

Le total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires au 31 août 2021 a baissé de 38 $ par rapport au montant inscrit au 31 août 2020, en raison principalement de ce qui suit :

- une diminution de 37 $ du compte de report réglementaire au titre du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon en raison surtout de la réduction de la juste valeur du placement, ce qui a été atténué par les produits de dividendes accumulés pour l'exercice.

Le total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires au 31 août 2020 a baissé de 192 $ par rapport au montant inscrit au 31 août 2019, en raison principalement de ce qui suit :

- une baisse de 93 $ du solde créditeur du compte de stabilisation des tarifs du fait que le compte est passé d'un solde créditeur au 31 août 2019 à un solde débiteur de 255 $ au 31 août 2020 en raison essentiellement des écarts défavorables par rapport au budget qui sont attribuables en majeure partie à l'amenuisement du volume de la circulation aérienne occasionné par la pandémie de COVID-19 ainsi qu'au recul des produits connexes;

- une diminution de 103 $ du compte de report réglementaire au titre du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon en raison surtout de la réduction de la juste valeur du placement, ce qui a été atténué par les produits de dividendes accumulés pour l'exercice;

partiellement compensées par :

- une augmentation de 4 $ des reports réglementaires de cotisations au titre des régimes d'ILD.

Faits saillants financiers

Résultats d'exploitation de l'exercice clos le 31 août 2021

	Exercices clos les 31 août		
	2021	2020	Variation ($)
Produits	870 $	1 000 $	(130) $
Charges d'exploitation	1 278	1 371	(93)
Autres (produits) et charges	176	241	(65)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(7)	(28)	21
Perte nette avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(577)	(584)	7
Mouvement net des comptes de report réglementaires[1)]			
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs :			
Écarts défavorables par rapport aux niveaux prévus	106	313	(207)
Ajustement approuvé initial[2)]	295	35	260
	401	348	53
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires :			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	147	177	(30)
Autres avantages du personnel	(13)	(18)	5
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	37	103	(66)
Impôt sur le résultat	(9)	(27)	18
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	12	–	12
Autres	2	1	1
	176	236	(60)
	577	584	(7)
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	– $	– $	– $

1) Se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) ».

2) Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité, après l'application de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, le conseil a approuvé un budget pour l'exercice 2021 qui prévoit une augmentation du solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs en raison d'une insuffisance prévue de 295 $ (35 $ pour l'exercice 2020), qui a été apportée au compte de stabilisation des tarifs de manière constante au cours de l'exercice.

Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2021

Comme le montre le tableau suivant, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 370 $ au cours de l'exercice 2021 (augmentation de 659 $ pour l'exercice 2020) et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles négatifs de 509 $ (231 $ pour l'exercice 2020), lesquels constituent une mesure financière non conforme aux PCGR (principes comptables généralement reconnus). Les mesures financières non conformes aux PCGR ne sont pas des mesures définies en vertu des IFRS et, par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société définit les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement, les investissements dans Aireon, les autres placements sous forme de participations, ainsi que les paiements sur le principal des obligations locatives. La direction accorde de l'importance à cette mesure, car elle permet d'évaluer l'incidence de son programme d'investissement sur les ressources financières de la Société.

	Exercices clos les 31 août		
	2021	2020	Variation ($)[1]
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes			
Exploitation	(425) $	(96) $	(329) $
Investissement	64	(277)	341
Financement	(3)	1 031	(1 034)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement	(364)	658	(1 022)
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(6)	1	(7)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(370)	659	(1 029)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	689	30	659
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	319 $	689 $	(370) $
Flux de trésorerie disponibles (mesure non conforme aux PCGR)			
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants :			
Exploitation[2]	(425) $	(96) $	(329) $
Dépenses d'investissement[2]	(85)	(132)	47
Produit tiré de la vente d'immobilisations corporelles[2]	4	–	4
Paiement au titre des obligations locatives[2]	(3)	(3)	–
Flux de trésorerie disponibles	(509) $	(231) $	(278) $

1) Se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2021 » pour obtenir une analyse des variations des flux de trésorerie par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2) Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers de l'exercice 2021.

Principales questions financières[1]

Les éléments suivants ont eu une incidence considérable sur la situation financière de la Société.

1. Pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 et la contraction de l'économie qui s'en est suivie continuent de nuire considérablement à la circulation aérienne mondiale et au secteur de l'aviation. L'effet que la pandémie de COVID-19 a sur les volumes de circulation aérienne a commencé à se faire sentir au milieu de l'exercice 2020 et, depuis, les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, se sont amenuisés et se situent encore bien au-dessous des données de l'exercice 2019.

Les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, ont augmenté au quatrième trimestre de l'exercice 2021 en comparaison de ceux constatés pour la période correspondante de l'exercice 2020. L'accroissement s'explique par la hausse de la demande de transport aérien du fait que les gouvernements ont commencé à lever les restrictions de voyage qu'ils avaient imposées et que les frontières internationales se rouvrent graduellement.

Les produits tirés des redevances d'usage ont reculé de 41,1 % par rapport à ceux de l'exercice 2019, en dépit de la hausse des redevances d'usage entrée en vigueur le 1er septembre 2020. On s'attend à ce que la pandémie de COVID-19 et la contraction de l'économie qui s'en est suivie continuent à court terme de nuire considérablement à la circulation aérienne mondiale et au secteur de l'aviation, et à ce que le redressement économique post-pandémie soit possiblement graduel et inégal.

La Société ne cesse de revoir, de surveiller et de gérer ses dépenses, ainsi que de veiller au respect de son mandat, qui est d'assurer l'exploitation et le maintien, en toute sécurité, du système canadien de navigation aérienne en tant que service essentiel et d'assurer la sûreté et le bien-être de ses employés, tout en demeurant en bonne posture pour participer au redressement post-pandémie du transport aérien.

Parmi les moyens pris par la Société au cours de l'exercice 2021 pour continuer de pallier l'importante insuffisance des produits, on note :

- l'augmentation des redevances d'usage de 29,5 % en moyenne pour les niveaux de tarification de base en date du 1er septembre 2020, qui devrait donner lieu à une augmentation de 190 $ des produits selon les volumes de circulation aérienne enregistrés pour l'exercice 2021;
- le maintien du recours aux programmes d'aide du gouvernement en lien avec la COVID-19, y compris la subvention salariale d'urgence du Canada (la « SSUC »), dont un montant de 114 $ a été comptabilisé en réduction des charges au titre des salaires et des avantages du personnel pour l'exercice 2021, et la subvention d'urgence du Canada pour le loyer, dont un montant de 1 $ a été comptabilisé en réduction des charges liées aux installations et à l'entretien;
- la réduction de l'ensemble des dépenses d'investissement par rapport à celles de la période pré-pandémie, soit l'exercice 2019;
- l'obtention d'une dispense temporaire des obligations stipulées dans les clauses restrictives concernant les taux et dans certaines dispositions des clauses restrictives concernant l'endettement supplémentaire figurant dans l'acte de fiducie cadre et dans l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale;
- la mise en œuvre de mesures de réduction des coûts, pour autant que cela soit possible, notamment la suppression de 650 postes temporaires et permanents;

[1] Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

- l'obtention de fonds au moyen de l'émission de billets d'obligation générale d'une valeur de 500 $ pour répondre à ses besoins en matière de liquidités et pour rembourser les instruments d'emprunt arrivant à échéance.

2. Circulation aérienne et redevances d'usage

Au cours de l'exercice 2021, les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, ont diminué de 32,7 % par rapport à ceux de l'exercice 2020. Les volumes de circulation aérienne ont diminué de 55,7 % par rapport aux volumes enregistrés avant la pandémie au cours de l'exercice 2019.

Les redevances d'usage révisées de la Société sont entrées en vigueur le 1er septembre 2020, une augmentation des redevances de 29,5 % en moyenne étant appliquée aux niveaux de tarification de base. La révision était nécessaire pour que la Société puisse dégager un niveau minimal de produits pour l'exercice 2021 et ainsi faciliter le recours à des emprunts supplémentaires au cours de l'exercice 2020 afin que NAV CANADA dispose de liquidités suffisantes pour réchapper à la pandémie de COVID-19. Des dispositions avaient été prévues pour atténuer les répercussions de l'augmentation des redevances sur les flux de trésorerie des clients au moyen de reports de paiements. En ce qui a trait à l'exercice 2021 de NAV CANADA, les frais facturés qui sont attribuables à l'augmentation des redevances d'usage pouvaient être reportés et ils devront être acquittés par les clients en versements égaux qui s'étaleront sur les cinq prochains exercices, à compter de l'exercice qui sera clos le 31 août 2022 (l'« exercice 2022 »).

3. Charges d'exploitation

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la Société a pris des mesures extraordinaires pour réduire ses charges d'exploitation, y compris la suppression de postes de cadres, la réduction des salaires et des primes versés aux gestionnaires, la modification d'un volet du régime de retraite destiné aux cadres et aux gestionnaires, la résiliation de contrats d'employés temporaires, la conclusion d'ententes avec les unités de négociation pour la suspension de programmes, la mise en œuvre de mesures incitatives en faveur d'une retraite anticipée ou d'un départ et la réduction des activités secondaires et non essentielles à l'échelle de la Société.

Le 22 septembre 2020 et le 9 décembre 2020, la Société a annoncé une réduction de son effectif au moyen de l'abolition de postes permanents, qui a touché environ 350 personnes. Les suppressions d'emploi visaient tous les services de la Société ainsi que les étudiants opérationnels. La restructuration entreprise par la Société depuis le début de la pandémie de COVID-19 a conduit à la suppression d'environ 650 emplois partout au pays (soit environ 12,7 % de l'effectif de la Société avant la pandémie). La restructuration de certaines unités et la réduction de l'effectif étaient essentielles à l'adaptation des activités et des services en fonction de la circulation aérienne et à la préservation de la viabilité de NAV CANADA.

Compte tenu des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur sa situation pécuniaire, la Société poursuit ses pourparlers avec les agents négociateurs dans le but de trouver des solutions de rechange aux ajustements de son effectif. Au cours de l'exercice 2021, la Société a conclu un accord avec l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (l'« IPFPC ») selon lequel les salariés qu'il représente ont renoncé à des hausses salariales pour les deux prochaines années (1er mai 2021 et 1er mai 2022) afin d'éviter des licenciements au cours de la même période. L'accord prévoit également une prorogation de la convention collective actuelle jusqu'au 30 avril 2026 et la possibilité de hausses salariales de 2 % pendant chacune des trois années supplémentaires de la convention.

Environ 88 % de notre effectif est syndiqué aux termes de huit conventions collectives. Au 31 août 2021, la Société avait ratifié des conventions collectives avec six des agents négociateurs. Les conventions conclues respectivement avec l'Association des pilotes fédéraux du Canada et l'Alliance de la Fonction publique du Canada ont expiré le 30 avril 2019 et le 31 décembre 2020. Des négociations sont en cours avec ces deux syndicats.

4. Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon

Au 31 août 2021, la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées a été évaluée à 299 $ CA (237 $ US) [336 $ CA (258 $ US) au 31 août 2020]. La juste valeur reflète l'effet persistant de la pandémie de COVID-19 sur la circulation aérienne mondiale et les conséquences de cette situation sur les activités et les produits d'Aireon. La juste valeur présentée dans l'état de la situation financière tient compte des dividendes à recevoir de 80 $ CA (64 $ US) [76 $ CA (58 $ US) au 31 août 2020]. La valeur comptable demeure supérieure au coût d'investissement initial.

De plus, en raison de la réduction de la juste valeur, le passif d'impôt différé net correspondant a diminué pour se fixer à 12 $ CA (10 $ US) au 31 août 2021 [21 $ CA (16 $ US) au 31 août 2020].

5. Activités de financement

La Société a obtenu, en date du 18 décembre 2020, le nombre de consentements et de procurations valides nécessaires qui lui permettront d'être temporairement dispensée de ses obligations stipulées dans les clauses restrictives concernant les taux et dans certaines dispositions des clauses restrictives concernant l'endettement supplémentaire figurant dans l'acte de fiducie cadre qui régit ses obligations en circulation et dans l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale qui régit ses billets en circulation. Cette dispense a été accordée en raison de la baisse considérable des volumes de circulation aérienne et de la contraction de l'économie occasionnées par la pandémie de COVID-19, et elle s'appliquera aux exercices qui seront clos les 31 août 2021, 2022 et 2023.

Le 9 février 2021, la Société a émis des billets d'obligation générale de 500 $ en deux séries, soit les billets d'obligation générale de série 2021-1 d'une valeur de 300 $ assortis d'un taux d'intérêt annuel de 0,937 % et échéant le 9 février 2026 et les billets d'obligation générale de série 2021-2 d'une valeur de 200 $ assortis d'un taux d'intérêt annuel de 0,555 % et échéant le 9 février 2024.

Le 18 février 2021, la Société a remboursé les billets d'obligation générale de série BMT 2011-1 de 250 $ au moyen du produit net de l'émission. Le reste du produit de l'émission de billets sert aux besoins généraux de la Société.

6. Compte de stabilisation des tarifs

Au 31 août 2021, le compte de stabilisation des tarifs affichait un solde débiteur de 656 $ (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

Le compte de stabilisation des tarifs présente une variation de 401 $ attribuable à l'ajustement approuvé initial de 295 $ apporté au compte de stabilisation des tarifs en raison de l'insuffisance prévue pour l'exercice 2021 et des écarts nets défavorables de 106 $ par rapport aux résultats prévus. Les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs sont décrits à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ».

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Produits

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des produits par catégories. La notice annuelle de l'exercice 2021 et les notes afférentes aux états financiers de l'exercice 2021 fournissent davantage de renseignements sur les différentes catégories de nos redevances d'usage.

	Exercices clos les 31 août			
	2021	2020	Variation ($)	Variation (%)
Redevances de survol	455 $	476 $	(21) $	(4) %
Redevances d'aérogare	284	364	(80)	(22) %
Redevances quotidiennes/ annuelles/trimestrielles	22	53	(31)	(58) %
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales	54	37	17	46 %
Total des redevances d'usage	815	930	(115)	(12) %
Autres produits[1)]	55	70	(15)	(21) %
	870 $	1 000 $	(130) $	(13) %

[1)] Les autres produits comprennent les contrats de services et de développement, les produits liés au centre de conférence, à savoir le CENTRE NAV, qui est situé à Cornwall, en Ontario, la vente de publications liées à l'aéronautique civile, de même que d'autres produits divers.

Les produits pour l'exercice 2021 se sont établis à 870 $, comparativement à 1 000 $ pour l'exercice 2020. La diminution de 130 $ est attribuable à :

- une baisse de 115 $ des produits tirés des redevances d'usage découlant du recul de 32,7 % des volumes de circulation aérienne, partiellement compensé par les redevances d'usage révisées instaurées le 1er septembre 2020, qui ont donné lieu à l'application d'une augmentation des redevances de 29,5 % en moyenne aux niveaux de tarification de base;

- une diminution de 15 $ des autres produits en raison principalement de la baisse des produits tirés des contrats de services et de développement ainsi que du fait que l'accès au CENTRE NAV est interdit au public à cause de la pandémie de COVID-19.

Circulation aérienne

Les volumes de circulation aérienne (calculés en unités de redevances pondérées) de l'exercice 2021 reflètent toujours l'incidence négative persistante de la pandémie de COVID-19, dont l'effet sur les produits a commencé à se faire sentir au troisième trimestre de l'exercice 2020. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2021, les volumes de circulation aérienne ont commencé à augmenter, dépassant ceux enregistrés pour la période correspondante de l'exercice 2020, mais ils demeurent nettement inférieurs à ceux enregistrés avant la pandémie au cours de l'exercice 2019.

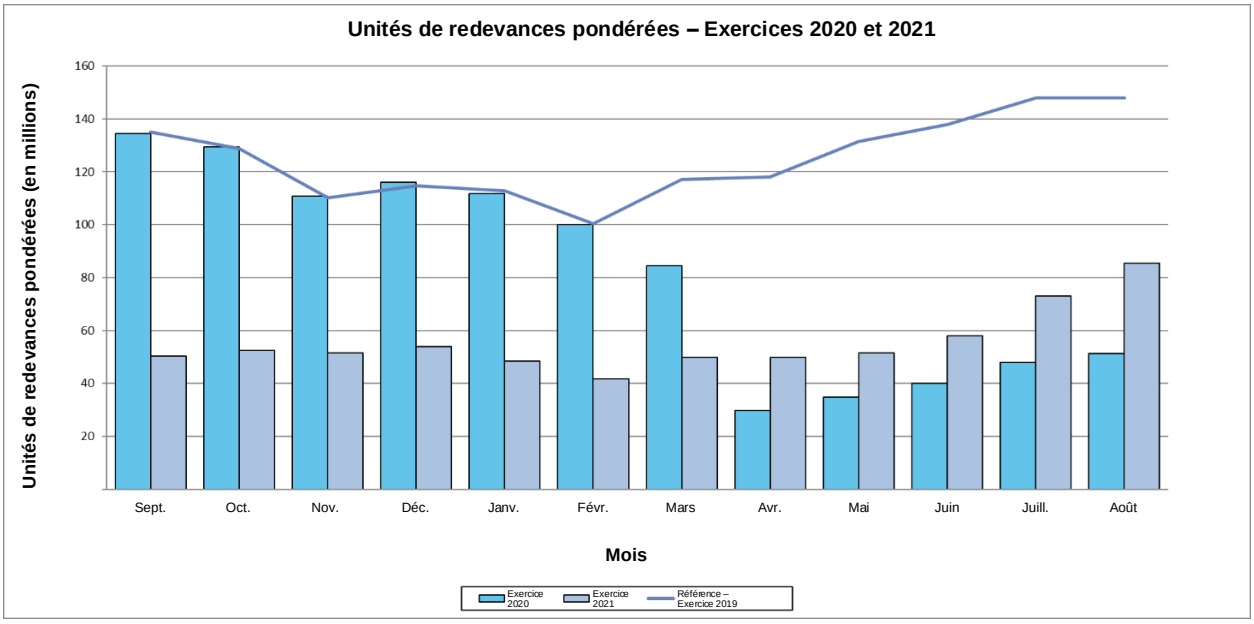

Les volumes futurs de circulation aérienne peuvent être touchés par de nombreux facteurs, notamment la vitesse à laquelle s'effectuera le rétablissement de la circulation aérienne après la pandémie de COVID-19, la proportion de la population qui est pleinement vaccinée, les nouveaux variants de la COVID-19, d'autres épidémies ou pandémies, le taux de croissance ou de ralentissement de l'économie, les variations de la demande de transport aérien ou de la disposition des voyageurs à utiliser le transport aérien, les niveaux d'utilisation de la capacité des aéronefs, les prix du carburant, les changements apportés aux activités des transporteurs aériens et à leurs façons de faire, les conditions du secteur de l'aviation en général, la concurrence entre les transporteurs aériens, la restructuration et l'insolvabilité de compagnies aériennes, les activités terroristes, l'incertitude géopolitique, les interventions gouvernementales, les restrictions de voyage et les fermetures de frontières appliquées au transport par voie aérienne, les changements climatiques et les facteurs environnementaux (y compris les systèmes météorologiques et autres phénomènes et éléments naturels sur lesquels les activités de l'homme ont un effet) et les tendances démographiques.

Redevances d'usage[2]

La tarification de nos redevances d'usage est tributaire de nos coûts, de nos obligations financières, du niveau de service requis, des volumes de circulation aérienne et des produits tirés de sources autres qu'aéronautiques (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

[2] Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

Nous exerçons nos activités 24 heures par jour, 365 jours par année afin de fournir un service essentiel d'infrastructure de sécurité à l'échelle nationale et internationale. Étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes et directement liés à la prestation des services, il existe relativement peu de possibilités de comprimer considérablement ces coûts sans réduire les services, scénario inacceptable dans la plupart des cas. Nous continuons à mettre l'accent sur la gestion des dépenses et l'amélioration de la productivité. Cela nous aide à maintenir les redevances d'usage aux taux les plus bas possible tout en respectant nos obligations en matière de sécurité et de service.

Nous jaugeons constamment nos besoins financiers ainsi que la circulation aérienne et nous mettons à jour régulièrement nos prévisions financières pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique. La nécessité de modifier les tarifs est évaluée trimestriellement.

Les redevances d'usage révisées de la Société sont entrées en vigueur le 1er septembre 2020, une augmentation des redevances de 29,5 % en moyenne étant appliquée aux niveaux de tarification de base. Compte tenu de cette révision, les redevances d'usage en vigueur le 31 août 2021 étaient en moyenne 30,5 % fois plus élevées que celles en vigueur après l'instauration complète des redevances en 1999. Ainsi, compte tenu des mesures de contrôle des coûts et de l'accroissement de la circulation aérienne survenue au cours de cette période, la modification des redevances d'usage correspond à une variation inférieure d'environ 20,4 points de pourcentage à celle de l'IPC.

Le diagramme qui suit illustre l'évolution de la tarification de nos redevances d'usage au fil du temps.

ÉVOLUTION DES TARIFS DE NAV CANADA
PAR RAPPORT À L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

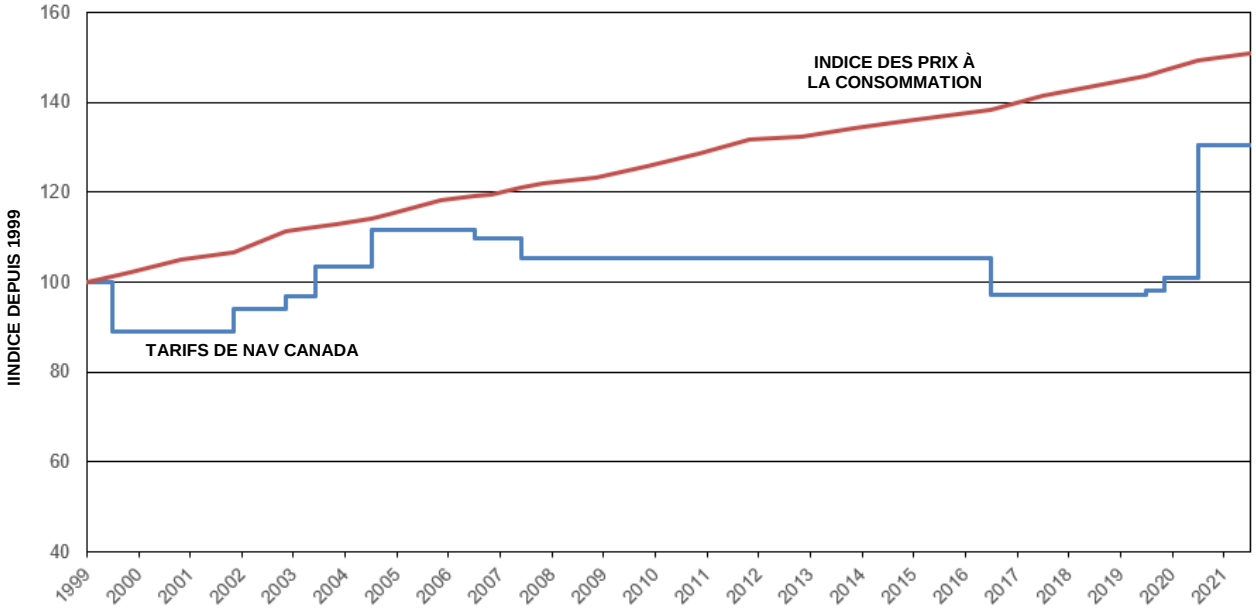

1. Changements moyens depuis la mise en application complète des redevances le 1er mars 1999.
2. Indice des prix à la consommation : selon les prévisions de Consensus Economics de janvier 2021.

Charges d'exploitation

	Exercices clos les 31 août			
	2021	2020	Variation ($)	Variation (%)
Salaires et avantages du personnel	837 $	942 $	(105) $	(11) %
Services techniques	161	139	22	16 %
Installations et entretien	59	66	(7)	(11) %
Amortissements	156	157	(1)	(1) %
Autres	65	67	(2)	(3) %
	1 278 $	1 371 $	(93) $	(7) %

Les charges au titre des salaires et des avantages du personnel pour l'exercice 2021 ont diminué de 105 $ par rapport à celles de l'exercice 2020, en raison surtout :

- des sommes accrues reçues au titre de la SSUC, que la Société a commencé à recevoir à compter de mai 2020;
- d'une diminution des charges liées aux heures supplémentaires, par suite essentiellement de la baisse importante des volumes de circulation aérienne occasionnée par la pandémie de COVID-19;
- d'une baisse du coût des prestations pour services rendus au cours de la période découlant de la diminution de l'effectif global et du taux utilisé au 31 août 2020 dans les hypothèses portant sur les hausses futures des salaires par rapport à celui utilisé au 31 août 2019, annulée dans une certaine mesure par une charge liée à la compression de 12 $ relativement aux régimes de retraite qui découle d'une baisse considérable des salariés actifs pouvant bénéficier de ces régimes;
- des économies de coûts, qui sont le résultat des mesures, comme la réduction des salaires des membres de la direction, l'élimination de postes temporaires et permanents ainsi que les mesures d'incitation à la retraite anticipée lancées au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2020, qui ont été instaurées afin de pallier les répercussions de la pandémie de COVID-19. Cependant, cette réduction des coûts a été annulée par les indemnités de cessation d'emploi et de fin de contrat de travail découlant des activités de restructuration entreprises au cours de l'exercice 2021.

Les charges liées aux services techniques pour l'exercice 2021 ont augmenté de 22 $ par rapport à celles de l'exercice 2020 en raison surtout des services de données de surveillance satellitaire dans l'espace aérien océanique qui sont entrés en vigueur en janvier 2020.

Les charges liées aux installations et à l'entretien pour l'exercice 2021 ont diminué de 7 $ en comparaison de l'exercice 2020 par suite surtout de la fermeture de locaux et du fait que l'accès au CENTRE NAV est interdit au public à cause de la pandémie de COVID-19.

Tout au long de l'exercice 2021, les charges d'exploitation sont demeurées relativement stables étant donné que la gestion des dépenses est restée prioritaire pour la Société, surtout en ce qui concerne les dépenses discrétionnaires. Au cours des premier et deuxième trimestres de l'exercice 2021, les activités de restructuration de la Société ont donné lieu à une hausse des charges liées aux indemnités de cessation d'emploi et de fin de contrat de travail. Les efforts qu'elle a consentis ont permis à la Société de commencer à réaliser des économies dès le troisième trimestre, mais au quatrième trimestre, ces économies ont été contrées par la comptabilisation d'une charge liée à la compression relativement aux régimes de retraite et par la hausse des charges liées aux heures supplémentaires attribuable à l'augmentation des volumes de circulation aérienne et aux ressources nécessaires pendant la période estivale pour remplacer celles qui étaient en congé.

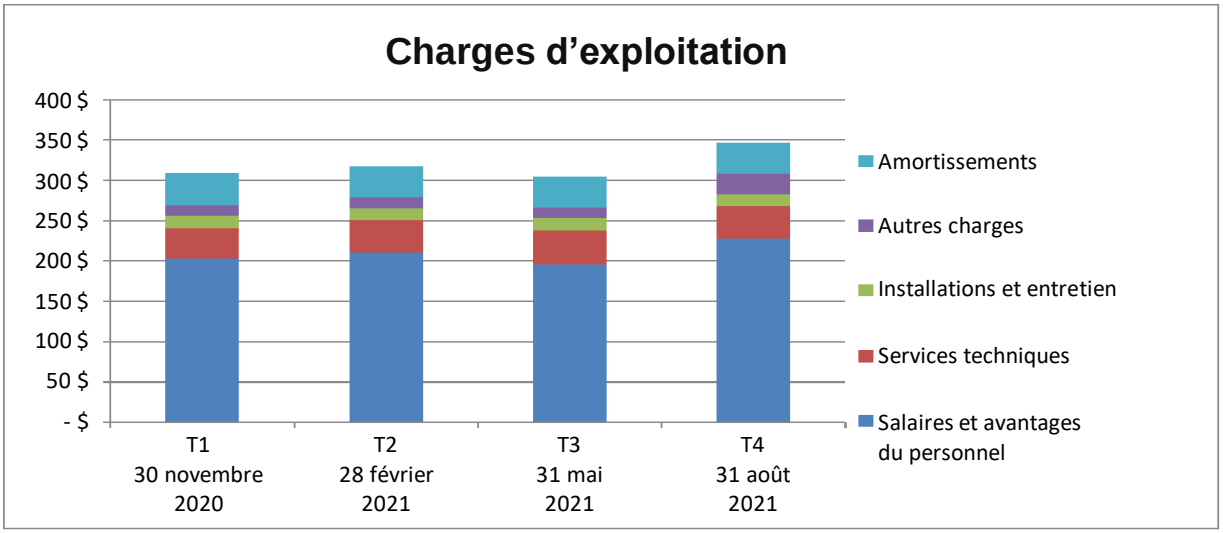

Autres (produits) et charges (y compris le recouvrement d'impôt sur le résultat)

	Exercices clos les 31 août		
	2021	2020	Variation ($)
Produits financiers			
Produits d'intérêts	(3) $	(2) $	1 $
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net[1)]			
Autres placements	1	(1)	(2)
Total des produits financiers	(2)	(3)	(1)
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel	55	62	7
Autres charges financières			
Charges d'intérêts	89	79	(10)
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net[1)]			
Placement sous forme d'actions privilégiées	24	100	76
	113	179	66
Autres			
Pertes de change	11	4	(7)
Quote-part du profit net d'une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	–	(1)	(1)
Autres profits	(1)	–	1
	10	3	(7)
	176 $	241 $	65 $
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(7) $	(28) $	(21) $

1) La variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net comprend les produits d'intérêts et de dividendes liés à ces actifs financiers.

La diminution de 7 $ des charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel pour l'exercice clos le 31 août 2021 en comparaison de celles de l'exercice clos le 31 août 2020 découle de l'augmentation des produits d'intérêts et de la baisse des charges d'intérêts attribuable au fléchissement des taux d'actualisation appliqués au 31 août 2020 par rapport au 31 août 2019.

Les charges d'intérêts ont augmenté de 10 $ au cours de l'exercice 2021 en comparaison de celles de l'exercice 2020 à cause surtout des charges d'intérêts attribuables aux billets d'obligation générale de série 2020-1 d'une valeur de 550 $ et aux billets d'obligation générale de série 2020-2 d'une valeur de 300 $ émis en mai 2020.

Au cours de l'exercice 2021, la variation nette de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon a correspondu à une perte de 24 $, contre une perte de 100 $ pour l'exercice 2020. La baisse enregistrée pour l'exercice 2021 s'élevait à 36 $ CA (30 $ US), alors que la baisse enregistrée pour l'exercice 2020 s'élevait à 112 $ CA (82 $ US) à cause de l'effet persistant de la pandémie de COVID-19. Les baisses ont été atténuées par les produits de dividendes de 12 $ CA (9 $ US) et de 13 $ CA (10 $ US) comptabilisés pour les exercices 2021 et 2020, respectivement.

Les pertes de change ont augmenté de 7 $ au cours de l'exercice 2021 en comparaison de celles de l'exercice 2020 à cause surtout de l'effet de la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain sur le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

Le recouvrement d'impôt sur le résultat de l'exercice 2021 est imputable en majeure partie à la diminution du passif d'impôt différé net découlant de la réduction de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette)

Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) représente l'ajustement comptable réglementaire, y compris le mécanisme de stabilisation des tarifs, visant à ajuster la comptabilisation de certaines transactions pour tenir compte des périodes au cours desquelles ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs.

	Exercices clos les 31 août		
	2021	2020	Variation ($)
Compte de stabilisation des tarifs[1)]	401 $	348 $	53 $
Autres comptes de report réglementaires :			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	147	177	(30)
Autres avantages du personnel	(13)	(18)	5
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	37	103	(66)
Impôt sur le résultat	(9)	(27)	18
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	12	–	12
Autres	2	1	1
	577 $	584 $	(7) $

1) Le tableau figurant ci-après sous la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs » présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

La réduction du mouvement net du compte de report réglementaire au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite effectuée afin d'ajuster le total de la charge au titre des prestations de retraite de manière à refléter la somme en trésorerie des cotisations à recouvrer au moyen de l'établissement des tarifs est attribuable en majeure partie à la diminution du coût des prestations pour services rendus au cours de la période par suite de la baisse de l'effectif global et du taux utilisé au 31 août 2020 dans les hypothèses portant sur les hausses futures des salaires par rapport à celui utilisé au 31 août 2019. Le mouvement net tient compte également du report de la charge liée à la compression de 12 $ comptabilisée pour l'exercice 2021 qui s'explique par la réduction de l'effectif au premier semestre de l'exercice considéré, qui s'est traduite par la diminution considérable du nombre de salariés actifs couverts par les régimes de retraite.

Le mouvement net des comptes de report réglementaires au titre des autres avantages du personnel a été de 13 $ pour l'exercice 2021, ce qui s'explique avant tout par le recouvrement des pertes nettes à la réévaluation des régimes complémentaires de retraite et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de la Société, ces pertes étant auparavant différées. Les sommes liées aux réévaluations annuelles sont différées et recouvrées sur la durée moyenne prévue de la carrière active des participants au régime.

La variation du mouvement net avant impôt de 66 $ des comptes de report réglementaires au titre du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées au cours de l'exercice 2021 s'explique surtout par le fait que la réduction de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon au cours de l'exercice 2021 a été inférieure à celle faite au cours de l'exercice 2020 et par l'incidence des variations de change occasionnées par la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain.

La variation du mouvement net de 18 $ des comptes de report réglementaires au titre de l'impôt sur le résultat au cours de l'exercice 2021 reflète la baisse du passif d'impôt différé net par suite de la réduction de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

Le mouvement net du compte de report réglementaire au titre de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues de 12 $ pour l'exercice 2021 s'explique par le report de l'incidence hors trésorerie de la comptabilisation des pertes de crédit attendues pour la durée de vie enregistrées par suite du report de la hausse des tarifs de base des redevances d'usage. Se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Instruments financiers et gestion des risques ».

Mouvements du compte de stabilisation des tarifs

Notre mécanisme de stabilisation des tarifs et la méthode de comptabilisation utilisée à cette fin sont décrits au début du présent rapport de gestion et dans les notes 1 et 7 afférentes à nos états financiers de l'exercice 2021. Le tableau qui suit présente les mouvements nets du compte de stabilisation des tarifs.

	Exercices clos les 31 août		
	2021	2020	Variation ($)
Solde créditeur (débiteur) à l'ouverture de la période	(255) $	93 $	(348) $
Écart par rapport aux prévisions :			
Produits inférieurs aux prévisions	(228)	(518)	290
Charges d'exploitation inférieures aux prévisions	95	194	(99)
Autres (produits) et charges supérieurs aux prévisions	(35)	(112)	77
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	62	123	(61)
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	(106)	(313)	207
Ajustement approuvé initial	(295)	(35)	(260)
Mouvement net du compte de stabilisation des tarifs comptabilisé dans le résultat net	(401)	(348)	(53)
Solde créditeur à la clôture de la période	(656) $	(255) $	(401) $

Le mouvement net de 401 $ du compte de stabilisation des tarifs au cours de l'exercice clos le 31 août 2021 s'explique avant tout par ce qui suit :

- l'ajustement prévu de 295 $, qui correspond à la perte nette annuelle anticipée au moment où le budget de l'exercice 2021 a été approuvé;
- le fait que les produits se sont situés au-dessous des prévisions, soit 228 $ de moins, en raison essentiellement de l'amenuisement des volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, et de la baisse des produits tirés des contrats de services et de développement;
- le fait que les autres (produits) et charges se sont situés au-dessus des prévisions, soit 35 $ de plus, en raison essentiellement :
    - de la réduction nette de 29 $ de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon;
    - des pertes de change de 12 $ sur notre placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon; atténuées par :
    - d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 7 $ attribuable principalement à la réduction de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon;

partiellement compensés par :

- le fait que les charges d'exploitation se sont situées au-dessous des prévisions, soit 95 $ de moins, en raison essentiellement des sommes reçues au titre de la SSUC qui n'avaient pas été budgétées, des charges liées aux heures supplémentaires et aux activités de restructuration inférieures aux prévisions ainsi que des efforts que la Société continue de mener pour gérer ses dépenses discrétionnaires en réaction à la pandémie de COVID-19;

- le mouvement net des autres comptes de report réglementaires, qui a été supérieur de 62 $ aux prévisions du fait principalement de ce qui suit :
  - un ajustement réglementaire qui s'est situé au-dessus des prévisions, soit de 13 $ de plus, par suite surtout d'une hausse de la charge liée à la compression relative aux régimes de retraite enregistrée au 31 août 2021;
  - un ajustement réglementaire de 29 $ pour compenser la réduction de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon;
  - un ajustement réglementaire de 12 $ lié au report des pertes de change sur notre placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon;
  - un ajustement réglementaire de 12 $ lié à la correction de valeur pour pertes de crédit attendues attribuable à l'augmentation des pertes de crédit attendues pour la durée de vie comptabilisées relativement au montant à recevoir en raison du report de la hausse des tarifs de base des redevances d'usage; partiellement compensés par :
  - un ajustement réglementaire de 7 $ lié au report de recouvrements d'impôt sur le résultat en raison surtout de la réduction de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

Autres éléments du résultat global

Les montants comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global sont entièrement compensés par des reports réglementaires en vue de différer la comptabilisation aux périodes au cours desquelles les transactions sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsqu'il est prévu que les montants seront réalisés en trésorerie, sauf dans le cas des flux de trésorerie liés aux instruments de couverture, qui sont pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs dans la même période que l'est la transaction de couverture sous-jacente, et des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel non capitalisés, qui sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des membres du personnel.

	Exercices clos les 31 août		
	2021	2020	Variation ($)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net			
Réévaluation des régimes à prestations définies du personnel	933 $	367 $	566 $
Mouvement net des comptes de report réglementaires	(933)	(367)	(566)
	–	–	–
Éléments qui seront reclassés dans le résultat net			
Amortissement de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie	1 $	1 $	– $
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	3	(4)	7
Mouvement net des comptes de report réglementaires	(4)	3	(7)
	–	–	–
Total des autres éléments du résultat global	– $	– $	– $

Les profits nets de 933 $ à la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel comptabilisés pour l'exercice 2021 ont découlé surtout du fait que le rendement des actifs des régimes a été supérieur de 446 $ au rendement attendu selon le taux d'actualisation de 2,80 % au 31 août 2020, des gains actuariels de 470 $ attribuables en majeure partie à une hausse de 30 points de base du taux d'actualisation, lequel est passé à 3,10 % au 31 août 2021, et des ajustements liés à l'expérience de 17 $. Pour l'exercice 2020, les pertes nettes à la réévaluation de 367 $ étaient imputables surtout à un rendement des actifs des régimes supérieur de 276 $ aux prévisions, selon le taux d'actualisation de 2,90 % au 31 août 2019, ainsi qu'à des gains actuariels de 156 $ attribuables essentiellement aux modifications des hypothèses à l'égard des hausses futures des salaires, facteurs partiellement contrebalancés par les retombées négatives nettes de 65 $ résultant des ajustements liés aux changements démographiques et à l'expérience.

Au cours de l'exercice 2021, des ajustements de la juste valeur positifs de 3 $ ont été inscrits en regard des couvertures du risque de change de la Société, en comparaison d'ajustements de la juste valeur négatifs de 4 $ inscrits pour l'exercice 2020.

Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs

Comme il est mentionné à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs », la Société fait des suivis trimestriels et tient compte notamment des éléments suivants lors de l'établissement des redevances d'usage :

a) les chiffres réels et les prévisions en matière de circulation aérienne;

b) les besoins financiers et les besoins en matière d'exploitation de la Société, y compris le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs et la mesure dans laquelle les charges d'exploitation varient et peuvent être réduites;

c) le recouvrement en trésorerie des cotisations aux régimes de retraite;

d) les mises à jour de nos prévisions financières, de nos obligations financières et celles au titre du service de la dette, ainsi que des ratios de couverture financière qui en découlent.

Le tableau qui suit présente le solde du compte de stabilisation des tarifs ainsi que les cotisations en trésorerie réglementaires aux régimes de retraite devant être recouvrées ultérieurement.

	31 août 2021	31 août 2020	Variation ($)
Solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs	656 $	255 $	401 $
Cotisations en trésorerie réglementaires aux régimes de retraite devant être recouvrées ultérieurement	34 $	34 $	– $

Perspectives financières[3]

Comme il a été mentionné plus haut aux rubriques « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » et « INTRODUCTION – Principales questions financières », l'effet de la pandémie de COVID-19 sur les produits a commencé à se faire sentir au troisième trimestre de l'exercice 2020 et, depuis, les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, se sont amenuisés et se situent encore bien au-dessous des volumes enregistrés avant la pandémie.

Bien que nul ne sache combien de temps encore la pandémie de COVID-19 perdurera ni toute l'ampleur de ses répercussions sur la circulation aérienne, on s'attend à ce que l'effet néfaste de la pandémie sur le transport aérien domestique et mondial perdure à court terme. À mesure que les États allègent peu à peu les restrictions sur le transport aérien qu'ils avaient imposées, les gens se montrent à nouveau intéressés à prendre l'avion et ce phénomène qui s'accentue se reflète dans les produits liés aux mouvements d'aéronefs qui tendent à augmenter, une tendance constatée au quatrième trimestre de l'exercice 2021. La Société s'attend à ce que le rétablissement de la circulation aérienne se poursuive. Toutefois, les scénarios possibles comportent d'importantes variations puisque nul ne sait l'ampleur que prendra ce rétablissement ni à quel moment il s'opérera. La Société anticipe ce rétablissement et s'y prépare afin d'aider le secteur de l'aviation à se relever, ce qui est en cours étant donné que les transporteurs aériens s'affairent à rétablir leurs liaisons, que les taux de vaccination augmentent et qu'il y a une levée des restrictions.

Les rubriques qui suivent présentent les résultats consolidés annuels projetés à l'heure actuelle de la Société pour l'exercice 2022 avant la stabilisation des tarifs, aux fins de comparaison avec les résultats pour l'exercice 2021. Ces projections s'appuient sur l'hypothèse que le rétablissement des volumes de circulation aérienne se poursuivra au cours de l'exercice 2022. Au moment d'établir ses prévisions, la Société a soulevé plusieurs sources d'incertitude critique, notamment :

- l'apparition constante d'éclosions de COVID-19;
- l'arrivée de nouveaux variants de la COVID-19 et leur propagation par l'entremise de voyageurs;
- le maintien ou l'ajout de restrictions de voyage et d'obligations de confinement;
- les taux de vaccination à l'échelle mondiale.

La Société évalue continuellement l'incidence de la baisse des produits sur ses activités et, de ce fait, elle gère ses charges d'exploitation et ses dépenses d'investissement.

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation ($)	Variation (%)
Avant la stabilisation des tarifs				
Produits	1 317 $	870 $	447 $	51 %
Charges d'exploitation et autres (produits) et charges, y compris les autres ajustements réglementaires	1 402	1 271	131	10 %
Perte nette avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(85) $	(401) $	316 $	

[3] Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

Produits

Les produits pour l'exercice 2022 devraient augmenter pour s'établir à 1 317 $, contre 870 $ enregistrés pour l'exercice 2021, du fait principalement de l'augmentation prévue de 54,0 % des volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, d'un exercice à l'autre. Toutefois, les volumes de circulation aérienne devraient présenter un amenuisement de 31,7 % par rapport à ceux de l'exercice 2019.

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2021, nous avions présenté des produits prévus de 798 $ pour l'exercice 2021 et anticipé un amenuisement de 59,2 % de la circulation aérienne par rapport à celle de l'exercice 2019. La hausse des produits est attribuable à l'allègement des restrictions de voyage et à l'augmentation de la demande des consommateurs au cours du dernier trimestre de l'exercice 2021, ce qui a donné lieu à une baisse de 55,7 % des volumes de circulation aérienne en regard de ceux de l'exercice 2019.

Charges d'exploitation et autres (produits) et charges

Les charges d'exploitation et autres (produits) et charges avant la stabilisation des tarifs pour l'exercice 2022 devraient se chiffrer à 1 402 $. Il s'agit d'une augmentation de 10 % en regard de l'exercice 2021, attribuable principalement aux facteurs suivants :

- la baisse des sommes reçues au titre de la SSUC permettant d'atténuer les charges de rémunération étant donné que le programme prend fin en octobre 2021;
- l'augmentation des charges liées aux heures supplémentaires en raison de la hausse anticipée des volumes de circulation aérienne et de la reprise des activités de formation et autres activités qui avaient été suspendues au début de la pandémie de COVID-19;
- la hausse des dépenses liées aux déplacements et aux installations du fait que la Société prévoit la reprise ou l'accroissement des activités qui avaient été suspendues au début de la pandémie de COVID-19 ou reportées à cause de cette dernière;

partiellement compensées par :

- la diminution des niveaux de rémunération découlant principalement des départs à la retraite anticipés au cours de l'exercice 2020 et de la réduction de l'effectif au cours de l'exercice 2021;
- la baisse des cotisations aux régimes de retraite pour services rendus au cours de la période en raison surtout du moment de l'ajustement des cotisations en septembre 2020 à la suite du dépôt de l'évaluation de la capitalisation au 1er janvier 2020.

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2021, nous avions présenté des charges d'exploitation et autres (produits) et charges prévus, avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs, de 1 276 $ pour l'exercice 2021. La diminution est imputable aux efforts que la Société continue de mener pour gérer ses dépenses discrétionnaires.

Flux de trésorerie

Compte tenu des sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement prévues pour l'exercice 2022, la situation de trésorerie de la Société devrait, selon les prévisions actuelles, s'élever à 205 $ au 31 août 2022 (319 $ au 31 août 2021).

Ces perspectives en matière de trésorerie tiennent compte d'entrées nettes de trésorerie prévues liées aux activités d'exploitation de 32 $, qui s'expliquent surtout par la hausse des produits tirés des redevances d'usage imputable à l'augmentation des volumes de circulation aérienne et à l'acquittement d'un cinquième des reports de paiements en trésorerie de l'exercice 2021 qui ont été accordés par suite de l'augmentation des tarifs de base instaurée le 1er septembre 2020. Les cotisations aux régimes de retraite devraient également diminuer, du fait que les cotisations de l'exercice 2021 tenaient compte de l'ajustement des cotisations déterminé en fonction de l'évaluation de la capitalisation au 1er janvier 2020 déposée en septembre 2020. Ces entrées nettes de trésorerie sont annulées en partie par la baisse considérable des sommes reçues au titre de la SSUC étant donné que le programme prend fin en octobre 2021.

Les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation devraient être entièrement contrées par les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement d'une somme de 118 $ affectées aux dépenses d'investissement et par les sorties de trésorerie liées aux activités de financement d'une somme de 28 $ affectées au versement annuel de 25 $ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2 et au paiement au titre des obligations locatives.

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2021, nous avions présenté une situation de trésorerie prévue de 233 $ à la clôture de l'exercice 2021. L'augmentation s'explique essentiellement par la hausse des montants reçus au titre des redevances d'usage, par la diminution des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs et par la baisse plus grande que prévu des dépenses d'investissement.

Compte de stabilisation des tarifs

À l'heure actuelle, la Société s'attend à ce que le compte de stabilisation des tarifs affiche un solde débiteur de 741 $ à la fin de l'exercice 2022 (656 $ au 31 août 2021) en raison principalement de l'incidence persistante de la pandémie de COVID-19 sur le volume de la circulation aérienne, qui a conduit à une baisse des produits tirés des redevances d'usage par rapport aux exigences d'exploitation de la Société pour assurer l'exploitation et le maintien, en toute sécurité, du système canadien de navigation aérienne en tant que service essentiel et de veiller à la sûreté de ses employés. Le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs ») est pris en compte lors de l'établissement des tarifs ainsi que des mesures qui seront prises afin de réduire les coûts.

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2021, nous avions prévu un solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs de 733 $ à la clôture de l'exercice 2021. La baisse de 77 $ est attribuable au fait que les volumes de circulation aérienne ont été meilleurs que prévu et à la diminution des charges d'exploitation, qui est le fruit des efforts soutenus pour gérer les dépenses.

Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie

Au cours d'un exercice, les produits trimestriels tirés des redevances d'usage refléteront les fluctuations saisonnières et les autres variations que subit le secteur du transport aérien et, par conséquent, nos résultats nets varieront d'un trimestre à l'autre. Notre mandat stipule que nous devons atteindre essentiellement le seuil de rentabilité au point de vue financier, de sorte que le ratio prévu de couverture par le bénéfice, qui correspond au bénéfice avant les intérêts divisé par les charges d'intérêts, doit se rapprocher de 1:1. Toutefois, en raison du caractère saisonnier de nos activités, nos produits peuvent entraîner un ratio de couverture par le bénéfice inférieur à 1:1 pour toute période intermédiaire.

Pour la période de douze mois close le 31 août 2021, la Société a dégagé un résultat atteignant le seuil de rentabilité, ce qui correspond à la cible définie dans sa structure d'exploitation. Nos charges d'intérêts se sont élevées à 89 $. Le bénéfice consolidé (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts s'est établi à 89 $, ce qui correspond à nos exigences pour l'exercice considéré ainsi qu'à notre ratio cible de couverture par le bénéfice de 1:1. La dotation aux amortissements pour cette période s'est élevée à 156 $. Notre ratio de couverture par les flux de trésorerie s'est établi à 2,75 fois nos exigences en matière d'intérêts pour la période.

Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS. Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont présentés aux termes du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. La Société calcule le ratio de couverture par le bénéfice en se fondant sur le bénéfice avant intérêts sur les passifs financiers au coût amorti (charges d'intérêts) divisé par les charges d'intérêts. Le ratio de couverture par les flux de trésorerie correspond au bénéfice (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts et les amortissements divisé par les charges d'intérêts. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), NAV CANADA, à l'exclusion de ses filiales, n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, en conséquence, aucune déduction n'a été faite au titre de l'impôt sur le revenu. Après l'application de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôt sur le résultat liée à nos filiales assujetties à l'impôt est négligeable.

Nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien aux termes de notre acte de fiducie cadre, et nous sommes assujettis à des clauses restrictives visant les biens liquides aux termes de notre acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, clauses aux termes desquelles les biens liquides maintenus doivent couvrir les intérêts sur les emprunts pour une période de 12 mois ainsi que 25 % de nos charges annuelles d'exploitation et d'entretien. Au 31 août 2021, nous respections toutes les exigences de nos actes de fiducie à l'égard de nos titres d'emprunt. La Société a obtenu une dispense temporaire de ses obligations stipulées dans les clauses restrictives concernant les taux et dans certaines dispositions des clauses restrictives concernant l'endettement supplémentaire figurant dans l'acte de fiducie cadre et dans l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, selon le cas, pour les exercices qui seront clos les 31 août 2021, 2022 et 2023.

Transactions avec des parties liées

Les parties liées de la Société comprennent les membres de sa haute direction, les filiales, les coentreprises, les entreprises associées et les régimes de retraite agréés de son personnel.

Le tableau suivant présente les transactions que la Société a conclues avec ces parties liées au cours des exercices clos les 31 août.

	2021	2020
Rémunération des principaux dirigeants	9 $	16 $
Achat de services de données[1)]	55	38
Achat de logiciels et de matériel informatique	–	1
	55 $	39 $
Recouvrement de coûts[2)]	10 $	15 $
Produits de dividendes	12	13
	22 $	28 $

1) La Société a un engagement de douze ans avec Aireon visant l'achat de services de données qui a commencé en mars 2019. L'engagement total restant estimatif est de 567 $ CA (440 $ US).
2) Le recouvrement de coûts comprend le remboursement de certains coûts effectué par les régimes de retraite de la Société et par Aireon.

Les cotisations payées au titre des régimes de retraite agréés de la Société sont analysées à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite ».

Le tableau ci-dessous présente les soldes impayés aux 31 août.

	2021	2020
Dividendes à recevoir	80 $	76 $
Montant à recevoir des régimes de retraite	9	6
Prêt à long terme à recevoir	3	3
Total	92 $	85 $

De plus, la Société a conclu une entente avec Aireon en janvier 2020 en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 14 $ CA (11 $ US).

Il y a lieu de se reporter à la note 19 afférente à nos états financiers de l'exercice 2021 pour obtenir de plus amples renseignements sur ces transactions.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Informations financières trimestrielles (non audité)

	Trimestres clos les			
	T4 31 août 2021	T3 31 mai 2021	T2 28 février 2021	T1 30 novembre 2020
Produits	293 $	196 $	179 $	202 $
Charges d'exploitation	347	305	317	309
Autres (produits) et charges	19	86	40	31
	(73)	(195)	(178)	(138)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	–	(9)	2	–
Perte nette avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(73)	(186)	(180)	(138)
Mouvement net des comptes de report réglementaires				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	159	119	81	42
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	33	75	42	26
	192	194	123	68
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	119 $	8 $	(57) $	(70) $

	Trimestres clos les			
	T4 31 août 2020	T3 31 mai 2020	T2 29 février 2020	T1 30 novembre 2019
Produits	155 $	159 $	322 $	364 $
Charges d'exploitation	264	351	387	369
Autres (produits) et charges	56	129	25	31
	(165)	(321)	(90)	(36)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(1)	(27)	–	–
Perte nette avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(164)	(294)	(90)	(36)
Mouvement net des comptes de report réglementaires				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	177	169	2	–
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	48	111	38	39
	225	280	40	39
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	61 $	(14) $	(50) $	3 $

Analyse des résultats trimestriels

Les variations trimestrielles des produits observées dans le passé découlaient essentiellement des fluctuations saisonnières. Habituellement, les produits sont plus élevés au quatrième trimestre (de juin à août) en raison de l'intensification de la circulation aérienne pendant les mois d'été, et les volumes de circulation aérienne les plus faibles sont enregistrés au cours du deuxième trimestre (de décembre à février). La pandémie de COVID-19 et la contraction de l'économie qui s'en est suivie continuent de nuire considérablement à la circulation aérienne mondiale et au secteur de l'aviation et, par conséquent, les tendances saisonnières normales n'ont pas été observées au cours de l'exercice 2021. La Société a constaté qu'au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2021, les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, ont augmenté de 55,7 % par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice 2020, mais ils ont diminué de 50,1 % par rapport aux volumes enregistrés avant la pandémie au cours de la période correspondante de l'exercice 2019.

La plupart de nos charges d'exploitation sont engagées uniformément tout au long de l'exercice. La Société ne cesse de revoir, de surveiller et de gérer ses dépenses dans le but d'atténuer la baisse importante des produits occasionnée par la pandémie de COVID-19.

Les autres (produits) et charges fluctuent essentiellement en raison des éléments suivants :

- les ajustements de la juste valeur à l'égard des placements, y compris le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, qui varient selon des facteurs liés au marché et l'évolution des prévisions quant aux pertes sur créances;
- les variations des charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel en raison des variations des taux d'actualisation;
- les variations des (profits) ou pertes de change en raison du raffermissement ou du fléchissement du dollar canadien comparativement aux devises dans lesquelles transige la Société, soit essentiellement le dollar américain.

Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) fluctue en raison surtout de ce qui suit :

- les variations du compte de stabilisation des tarifs fondées sur les écarts par rapport aux résultats prévus et l'ajustement initial approuvé;
- le recouvrement des cotisations au titre du déficit de solvabilité des régimes de retraite effectuées;
- les variations des cotisations et charges liées aux régimes de retraite du personnel;
- les variations des autres avantages du personnel, y compris les résultats favorables ou défavorables du régime d'ILD ainsi que les exigences en matière de capitalisation;
- les variations du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, avant impôt;
- les variations de l'impôt sur le résultat;
- les variations des pertes de crédit attendues.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

La rubrique qui suit présente notre façon de gérer notre trésorerie et nos sources de financement.

Le montant de nos actifs courants hors trésorerie est inférieur à celui de nos passifs courants, étant donné que le recouvrement des débiteurs se fait plus rapidement que le règlement des créditeurs et charges à payer. Si nos besoins en fonds de roulement devaient augmenter, la Société dispose de facilités de crédit et de liquidités suffisantes, comme il est indiqué ci-après.

L'inclusion d'une dotation aux amortissements hors trésorerie dans le calcul des taux des redevances d'usage permet d'ordinaire de générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation positifs. Notre stratégie consiste à utiliser ces flux de trésorerie positifs pour financer les dépenses d'investissement et pour regarnir notre fonds de roulement, au besoin. Notre stratégie comprend également le maintien d'une structure financière et de cotes de crédit adéquates pour permettre à la Société d'avoir accès aux marchés financiers afin qu'elle puisse rembourser les titres d'emprunt à mesure qu'ils arrivent à échéance. Si nous jugeons que la conjoncture n'est pas appropriée pour entreprendre le refinancement d'une dette à une date donnée, ou si nous subissons une baisse temporaire de nos produits en raison de fluctuations saisonnières ou d'autres facteurs, la Société dispose de trésorerie et de facilités de crédit engagées suffisantes.

Les activités d'exploitation de la Société se sont traduites par des flux de trésorerie négatifs de 425 $ pour l'exercice 2021 (96 $ pour l'exercice 2020) à cause de la pandémie de COVID-19. Or, depuis le début de la pandémie, la Société a accru sa dette à long terme de 1 100 $, a ajusté ses effectifs afin de réduire ses charges de rémunération, s'est prévalu du programme de la SSUC et a effectué une gestion prudente des dépenses discrétionnaires.

Au 31 août 2021, les liquidités dont nous disposions se composaient d'un montant de 319 $ en trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que d'un montant de 848 $ disponible aux termes de nos facilités de crédit consenties à des fins générales. De plus, nous disposions de facilités de lettres de crédit aux fins de capitalisation des régimes de retraite de 621 $ dont une tranche de 27 $ était inutilisée (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement »).

Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2021

	Exercices clos les 31 août		
	2021	2020	Variation ($)
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes			
Exploitation	(425) $	(96) $	(329) $
Investissement	64	(277)	341
Financement	(3)	1 031	(1 034)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement	(364)	658	(1 022)
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(6)	1	(7)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(370)	659	(1 029)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	689	30	659
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	319 $	689 $	(370) $
Flux de trésorerie disponibles (mesure financière non conforme aux PCGR)			
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants :			
Exploitation	(425) $	(96) $	(329) $
Dépenses d'investissement[1)]	(85)	(132)	47
Produit tiré de la vente d'immobilisations corporelles[1)]	4	–	4
Paiement au titre des obligations locatives[1)]	(3)	(3)	–
Flux de trésorerie disponibles	(509) $	(231) $	(278) $

1) Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers de l'exercice 2021.

Comme il est indiqué au tableau précédent, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 370 $ au cours de l'exercice 2021 et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles négatifs de 509 $. Il s'agit là d'une mesure financière non conforme aux PCGR définie à la rubrique « INTRODUCTION – Faits saillants financiers – Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2021 ».

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour l'exercice 2021 se sont élevées à 425 $, contre 96 $ pour l'exercice 2020, en raison principalement de la diminution de 304 $ des montants reçus au titre des redevances d'usage attribuable aux répercussions négatives de la pandémie de COVID-19 sur les volumes de circulation aérienne et aux dispositions de report de paiements aux termes de l'augmentation des tarifs instaurée le 1er septembre 2020, du recul de 19 $ des autres montants reçus, de la hausse de 16 $ des paiements d'intérêts et de l'augmentation de 18 $ des cotisations aux régimes de retraite au titre des services rendus au cours de la période, ce qui a été contrebalancé dans une certaine mesure par la hausse de 29 $ des subventions publiques, obtenues essentiellement dans le cadre du programme de la SSUC.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement pour l'exercice 2021 ont correspondu à des entrées de trésorerie de 64 $, en comparaison de sorties de trésorerie de 277 $ pour l'exercice 2020. L'écart de 341 $ se rapporte avant tout au produit de 145 $ tiré des placements à court terme qui ont été acquis pendant l'exercice 2020 et qui sont arrivés à échéance et aux réductions que la Société a apportées à son programme de dépenses d'investissement à cause essentiellement de la pandémie de COVID-19.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement pour l'exercice 2021 ont correspondu à des sorties de trésorerie de 3 $, en comparaison d'entrées de trésorerie de 1 031 $ pour l'exercice 2020. Au cours de l'exercice 2021, la Société a dégagé un produit net de 498 $ à la suite de l'émission de billets d'obligation générale et a procédé au remboursement des billets d'obligation générale de série BMT 2011-1 de 250 $ et au remboursement de 223 $ sur les sommes prélevées sur sa facilité de crédit consortiale. Au cours de l'exercice 2020, la Société a dégagé un produit net de 845 $ à la suite de l'émission de billets d'obligation générale et a effectué un prélèvement de 215 $ sur sa facilité de crédit consortiale pour répondre à ses besoins en liquidités à court terme en raison de la pandémie de COVID-19.

Liquidités et stratégie de financement

En tant que société sans capital social, la Société finance ses activités au moyen d'emprunts. Au moment de la création de la Société, nous avons élaboré un plan de financement, nommément la « plate-forme des marchés financiers ». Tous les emprunts ont été contractés et obtenus en vertu d'un acte de fiducie cadre selon lequel la capacité d'emprunt initiale totale (utilisée et inutilisée) s'est établie à 3 000 $. L'acte de fiducie cadre prévoit une réduction progressive de la capacité d'emprunt initiale sur une période de 33 ans.

En février 2006, nous avons conclu un acte de fiducie distinct (l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale), qui a établi un programme d'emprunt aux termes duquel les montants empruntés constituent des dettes subordonnées conformément à l'acte de fiducie cadre. À titre de dettes subordonnées, les billets d'obligation générale ne sont pas assujettis aux provisions annuelles obligatoires pour la réduction de la dette aux termes de l'acte de fiducie cadre. Dans la mesure où nous satisfaisons à un test d'endettement additionnel, nous ne sommes assujettis à aucune limite quant au montant maximal de notre dette aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, aucun autre emprunt ne peut être effectué aux termes de l'acte de fiducie cadre. Par conséquent, lorsque des obligations aux termes de l'acte de fiducie cadre viendront à échéance ou seront rachetées, elles seront remplacées par des billets d'obligation générale ou par des emprunts aux termes de notre facilité de crédit dont il est question ci-après.

Les emprunts effectués aux termes de l'acte de fiducie cadre sont garantis par la cession des produits et par une sûreté sur le fonds de réserve pour le service de la dette et le compte de produits maintenu aux termes de l'acte de fiducie cadre. L'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale ne comprend pas de garantie, mais il contient des clauses comportant l'obligation de faire ou de ne pas faire semblables à celles de l'acte de fiducie cadre.

Comme il a été mentionné plus haut à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières », la Société a obtenu une dispense temporaire de ses obligations stipulées dans les clauses restrictives concernant les taux et dans certaines dispositions des clauses restrictives concernant l'endettement supplémentaire figurant dans l'acte de fiducie cadre et dans l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

Nous sommes exposés à un risque de refinancement lié à l'échéance de nos obligations et billets, y compris le versement annuel de principal de 25 $ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2. Nous atténuons ce risque en nous assurant que nous avons accès à des facilités de crédit consenties d'un montant suffisant pour couvrir nos besoins de refinancement en cas de perturbation temporaire des marchés financiers ou d'accès bloqué aux marchés pour toute raison.

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes de même que de facilités de lettres de crédit distinctes aux fins de la capitalisation des régimes de retraite. Au 31 août 2021, les facilités de crédit étaient utilisées comme suit.

Facilités de crédit à des fins générales :	
Facilité de crédit conclue avec un consortium d'institutions financières canadiennes[1), 2)]	850 $
Moins : les lettres de crédit en cours à d'autres fins[2)]	2
Capacité d'emprunt consentie inutilisée	848
Moins : les sommes affectées au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien[3)]	275
Fonds pouvant être utilisés sans restriction	573 $
Facilités de crédit aux fins de capitalisation des régimes de retraite	
Facilités de lettres de crédit aux fins de capitalisation des régimes de retraite[4)]	621 $
Moins : les lettres de crédit en cours aux fins de capitalisation des régimes de retraite[4)]	594
Capacité d'emprunt consentie inutilisée	27 $

1) La facilité de crédit de la Société consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes d'un montant de 850 $ est constituée de deux tranches de montants égaux échéant le 26 mars 2024 et le 26 mars 2026, respectivement. La convention relative à la facilité de crédit prévoit des emprunts à divers taux d'intérêt fondés sur certains taux de référence, plus précisément le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires au Canada, ainsi que sur la cote de crédit de la Société au moment du prélèvement. Une commission d'utilisation est également exigible pour les emprunts supérieurs à 25 % du montant disponible. La Société est tenue de payer des commissions d'engagement qui sont tributaires de sa cote de crédit. Au 31 août 2021, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité de crédit.

2) Au 31 août 2021, un montant de 2 $ avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable non engagée. En lien avec cette facilité, une attribution de 25 $ auprès d'une institution financière canadienne a été effectuée aux termes de la facilité de crédit consentie de 850 $.

3) Le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien peut servir à régler les charges d'exploitation et d'entretien, au besoin (se reporter également à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Instruments financiers et gestion des risques – Fonds de réserve et instruments financiers »). Après le 31 août 2021, le montant affecté a été réduit pour être fixé à 257 $, ce qui reflète les charges d'exploitation et d'entretien réelles pour l'exercice 2021.

4) Les facilités de lettres de crédit aux fins de capitalisation des régimes de retraite comportent quatre facilités auprès d'institutions financières canadiennes et elles arriveront à échéance le 31 décembre 2021, à moins qu'elles ne soient prorogées.

Le tableau qui suit présente les éléments de notre dette à long terme, de nos liquidités et de nos placements.

	31 août 2021	31 août 2020
DETTE À LONG TERME		
Obligations et billets à payer		
Aux termes de l'acte de fiducie cadre	400 $	425 $
Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale	2 125	1 875
	2 525	2 300
Ajustements visant à tenir compte des frais de financement différés	(13)	(12)
Total des obligations et billets à payer	2 512	2 288
Moins la partie courante de la dette à long terme	(25)	(275)
Total de la dette à long terme	2 487 $	2 013 $
LIQUIDITÉS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	319 $	689 $
Placements à court terme	–	145
Fonds de réserve pour le service de la dette	73	73
Capacité d'emprunt consentie inutilisée	848	625
Total des liquidités	1 240 $	1 532 $

Cotes de crédit

Les cotes de crédit et les perspectives suivantes ont été attribuées aux titres d'emprunt de la Société.

Agences de notation	Titres de premier rang	Billets d'obligation générale	Perspective
Moody's Investors Service (« Moody's »)	Aa2	Aa2	Stable
Standard & Poor's (« S&P »)	AA-	A+	Négative

Le 7 juin 2021, S&P a abaissé d'un cran la cote qu'elle accorde aux titres de créance à long terme et aux titres de créance de premier rang garantis de la Société, la faisant passer de « AA » à « AA- », ainsi que celle accordée à ses titres de créance subordonnés, laquelle est passée de « A+ » à « AA- ». La perspective demeure négative.

La révision était attribuable au fait que les volumes de circulation aérienne demeurent faibles et qu'on s'attend à ce que cette situation perdure jusqu'à l'exercice 2022, ce qui mènera à un bénéfice avant intérêts et amortissements négatif et à des indicateurs de la dette qui présenteront un recul par rapport à ce qui avait été prévu antérieurement. S&P a mentionné qu'elle est d'avis que les principaux indicateurs financiers de la Société commenceront à refléter une amélioration importante de la situation après l'exercice 2022 et que la détérioration enregistrée par les indicateurs financiers n'est pas représentative de la solvabilité de la Société à long terme ni de la qualité intrinsèque de son crédit.

Selon S&P, la qualité du crédit de la Société découle notamment :

- du fait qu'en tant que prestataire national de services essentiels de navigation aérienne (non militaire) dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada, elle jouit d'un monopole légiféré qui lui permet de percevoir des redevances auprès des transporteurs aériens pour satisfaire ses besoins financiers;

- du fait que la région desservie par NAV CANADA est relativement riche, son produit intérieur brut par habitant atteignant presque 44 400 $ US, et que cette région correspond à l'ensemble du Canada (et plus), limitant de ce fait les risques économiques inhérents à des activités localisées;

- de la présence d'une équipe de gestion expérimentée et prudente en mesure de réagir promptement aux conditions défavorables des marchés.

S&P a toutefois relevé les facteurs suivants qui, selon elle, pourraient nuire au profil de crédit :

- la faiblesse prolongée du niveau d'activités à cause de l'incidence persistante et importante de la pandémie sur la performance financière de la Société, ce qui devrait se traduire par une couverture faible du service de la dette et un ratio d'endettement très élevé pour l'exercice 2022;

- une capacité nettement réduite à générer des flux de trésorerie et des circonstances qui ne sont pas propices à la modification des tarifs tant et aussi longtemps que les volumes de vols demeureront considérablement faibles;

- une capacité réduite à faire baisser les niveaux de service en fonction de la diminution du niveau d'activités;

- la dépendance envers les marges de crédit, ce qui est considéré comme une situation de trésorerie vulnérable.

Le 16 septembre 2021, S&P a publié son dernier rapport, qui ne comprenait aucune modification de ses hypothèses relatives au scénario de référence ou de son point de vue à l'égard des risques de fluctuation à la hausse ou à la baisse.

Le 26 janvier 2021, Moody's a publié un avis de crédit confirmant l'évaluation de la solidité intrinsèque de NAV CANADA à Aa2 et la cote de ses titres subordonnés et de premier rang à Aa2. Moody's a relevé les forces suivantes du profil de crédit de la Société :

- infrastructures essentielles pour le système de transport aérien au Canada;

- monopole fournissant des services de navigation aérienne civile sur une très vaste étendue de l'espace aérien;

- pouvoir légiféré d'établir des tarifs et de percevoir des redevances et frais selon les besoins, permettant de satisfaire les exigences financières, ce qui assure un bon niveau de prévisibilité des flux de trésorerie;

- programme de dépenses d'investissement réalisable.

Moody's a toutefois relevé les facteurs suivants qui, selon elle, pourraient nuire au profil de crédit :

- répercussions négatives importantes à court terme de l'éclosion du coronavirus sur les produits découlant de l'amenuisement des volumes de circulation aérienne;

- régime de retraite à prestations définies qui nécessite des appels de fonds récurrents.

Moody's a affirmé que la perspective « stable » tient compte du fait qu'elle s'attend à ce que NAV CANADA continue d'instaurer les hausses de tarifs nécessaires pour compenser l'amenuisement des volumes de circulation aérienne occasionné par l'éclosion du coronavirus et qu'elle maintienne de bons niveaux de liquidités.

Besoins en trésorerie

Les renseignements suivants à l'égard de nos obligations contractuelles et autres engagements résument certaines des exigences liées à la situation de trésorerie et aux sources de financement qui nous incombent.

Régimes de retraite[4]

La Société continue de respecter les exigences en matière de capitalisation de ses deux régimes de retraite agréés à prestations définies, soit le régime de retraite de NAV CANADA et le régime de retraite de la haute direction de NAV CANADA, conformément aux règlements du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). Sous réserve de l'approbation du BSIF, le régime de retraite de la haute direction de NAV CANADA et le régime de retraite de NAV CANADA seront fusionnés avec prise d'effet le 1er janvier 2021. Les dispositions du régime de retraite de la haute direction de NAV CANADA continueront d'être appliquées aux années de service des cadres ouvrant droit à pension qui sont cumulées avant le 1er avril 2022 à l'intérieur du régime de retraite de NAV CANADA. Compte tenu de la taille considérable des deux régimes, la fusion aura une incidence négligeable sur le régime de retraite de NAV CANADA et elle n'aura aucun effet sur l'ensemble des obligations de NAV CANADA. Toutefois, les deux régimes continueront d'être exploités séparément jusqu'à ce que le BSIF donne son approbation.

Le montant des cotisations nécessaires aux régimes de retraite de la Société est déterminé selon des évaluations actuarielles annuelles aux fins de capitalisation effectuées au 1er janvier [se reporter à la rubrique « Cotisations aux régimes de retraite (continuité de l'exploitation et solvabilité) », plus bas]. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite de NAV CANADA (aux fins de la capitalisation), laquelle tenait compte de la fusion, a été effectuée en date du 1er janvier 2021 et a été déposée auprès du BSIF en juin 2021.

Déficit comptable des régimes de retraite – Les régimes de retraite de la Société affichaient un déficit comptable de 992 $ à la date de mesure annuelle du 31 août 2021 (1 771 $ au 31 août 2020). La diminution de 779 $ du déficit au cours de l'exercice 2021 est attribuable principalement aux gains actuariels de 928 $, lesquels ont été annulés en partie par l'excédent de 149 $ de la charge comptable actuarielle sur les cotisations de la Société. Les gains actuariels de 928 $ sont imputables essentiellement au fait que le rendement des actifs des régimes a été supérieur de 446 $ aux prévisions, selon le taux d'actualisation de 2,80 % au 31 août 2020, aux gains actuariels de 461 $ découlant en majeure partie d'une hausse de 30 points de base du taux d'actualisation, lequel est passé à 3,10 % au 31 août 2021, et aux ajustements liés à l'expérience de 21 $.

Le déficit comptable se chiffrait à 1 771 $ à la date de mesure annuelle du 31 août 2020 (1 957 $ au 31 août 2019). La diminution de 186 $ du déficit au cours de l'exercice 2020 est attribuable principalement aux gains actuariels de 369 $, lesquels ont été annulés en partie par l'excédent de 183 $ de la charge comptable actuarielle sur les cotisations de la Société. Les gains actuariels de 369 $ sont imputables essentiellement au fait que le rendement des actifs des régimes a été supérieur de 276 $ aux prévisions, selon le taux d'actualisation de 2,90 % au 31 août 2019, et aux gains actuariels de 157 $ découlant en majeure partie des modifications apportées aux hypothèses à l'égard des hausses futures des salaires, facteurs partiellement contrebalancés par les retombées négatives nettes de 64 $ résultant des ajustements liés aux changements démographiques et à l'expérience.

[4] Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION - Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

Le taux d'actualisation fondé sur le taux du marché utilisé pour établir les obligations au titre des régimes de retraite est établi d'après le taux de rendement d'obligations à long terme de sociétés de premier ordre dont les échéances correspondent au calendrier des flux de trésorerie estimatifs des régimes. Une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation aurait pour effet d'accroître le déficit comptable d'environ 390 $. Réciproquement, une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation aurait pour effet de réduire le déficit d'environ 364 $.

Charges de retraite – Les coûts annuels découlant des régimes de retraite peuvent augmenter d'environ 23 $ à la suite d'une baisse de 0,25 % du taux d'actualisation utilisé dans les calculs actuariels, ou reculer d'environ 23 $ à la suite d'une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation.

Recouvrement réglementaire des coûts découlant des régimes de retraite – La Société utilise une approche réglementaire à l'égard des coûts des régimes de retraite pour déterminer l'incidence nette imputée au résultat net. Cette approche vise à comptabiliser en charges le coût des cotisations aux régimes de retraite par capitalisation versées en trésorerie par la Société en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 (l'« exercice 2017 »), la Société a effectué des cotisations au titre du déficit de solvabilité de 44 $ qui ont été différées. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, des charges réglementaires de 10 $ ont été comptabilisées afin de recouvrer une partie des cotisations. Le solde restant de 34 $ devrait être recouvré au moyen des redevances d'usage ultérieures.

La capitalisation des prestations aux employés comparativement à la charge connexe, déduction faite des ajustements réglementaires, comptabilisée à l'état consolidé du résultat net en ce qui concerne les régimes de retraite par capitalisation de la Société s'établit comme suit.

	Exercices clos les 31 août	
	2021	2020
État consolidé du résultat net		
Coût des prestations pour services rendus au cours de la période[1)]	198 $	218 $
Charge liée à la compression[2)]	12	–
Charges d'intérêts nettes[1)]	45	50
Moins : reports réglementaires	(147)	(177)
	108	91
Cotisations de la Société aux régimes de retraite versées en trésorerie		
Prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation	108	91
Recouvrement réglementaire des cotisations au titre du déficit de solvabilité de l'exercice 2017	– $	– $

1) Le coût des prestations pour services rendus au cours de la période ne tient pas compte d'un montant de 3 $ lié au régime de retraite non capitalisé de la Société (5 $ pour l'exercice 2020) et les charges d'intérêts nettes ne tiennent pas compte d'un montant de 4 $ lié au régime de retraite non capitalisé de la Société (4 $ pour l'exercice 2020).

2) La Société a comptabilisé une charge liée à la compression relativement à ses régimes de retraite qui a été imputée aux charges au titre des salaires et des avantages du personnel. La charge liée à la compression s'explique par la réduction de l'effectif au premier semestre de l'exercice 2021 qui s'est traduite par la diminution considérable du nombre de salariés actifs couverts par les régimes.

Cotisations aux régimes de retraite (continuité de l'exploitation et solvabilité) – Les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation des régimes de retraite effectuées en date du 1er janvier 2021 ont révélé un excédent au titre de la continuité de l'exploitation de 1 297 $ (933 $ au 1er janvier 2020).

Les règlements régissant la capitalisation des régimes de retraite sous réglementation fédérale prévoient un test en matière de solvabilité qui suppose que les régimes sont liquidés à la date d'évaluation. Les évaluations actuarielles effectuées en date du 1er janvier 2021 ont fait état d'un déficit de solvabilité réglementaire de 501 $ à cette date (192 $ au 1er janvier 2020).

La Société peut répondre aux exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite en fonction de la solvabilité par le biais de lettres de crédit ou de cotisations en trésorerie, le plafond des lettres de crédit autorisé étant fondé sur une proportion de 15 % des passifs au titre de la solvabilité. Au 31 août 2021, la Société avait mis en place des lettres de crédit totalisant 594 $ pour répondre à ses exigences en matière de capitalisation cumulative des régimes de retraite, y compris une somme de 61 $ pour l'exercice 2021. Les lettres de crédit en cours représentent 7 % des passifs de solvabilité.

En fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, la Société a versé des cotisations aux régimes de retraite de 108 $ pour l'exercice 2021, alors qu'aucun paiement spécial en trésorerie n'a été nécessaire. Les cotisations aux régimes de retraite en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation sont fondées sur les évaluations actuarielles effectuées en date du 1er janvier 2021, une fois ces évaluations déposées. Selon les prévisions préliminaires actuelles reposant sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, la Société s'attend à verser des cotisations aux régimes de retraite de 98 $ pour l'exercice 2022 et aucun paiement spécial en trésorerie n'est prévu. La diminution par rapport aux cotisations de l'exercice 2021 est attribuable avant tout au moment de l'ajustement des cotisations en septembre 2020 à la suite du dépôt de l'évaluation de la capitalisation au 1er janvier 2020.

Le montant des cotisations exigées de la Société ainsi que des lettres de crédit supplémentaires au cours des exercices futurs dépendra de l'évolution des actifs des régimes de retraite, des taux d'actualisation et d'autres hypothèses qui seront utilisés dans le cadre des évaluations actuarielles futures pour déterminer les passifs des régimes, de même que de toute modification quant à la conception des régimes de retraite ou aux exigences de capitalisation qui pourrait être promulguée.

Risques associés aux régimes à prestations définies – La nature de ces obligations à l'égard des prestations expose la Société à plusieurs risques, dont le plus important est le risque de capitalisation. Le risque de capitalisation s'entend de la probabilité qu'un niveau anormalement élevé de cotisations nécessaires aux régimes de retraite soit exigé ou que d'importantes variations des cotisations nécessaires aux régimes de retraite se produisent.

Des changements défavorables dans la valeur des actifs des régimes capitalisés, les rendements à long terme et l'inflation attendus, les taux d'intérêt et l'espérance de vie peuvent avoir une incidence importante sur les exigences en matière de capitalisation. Le régime capitalisé investit dans des actifs qui les exposent à un éventail de risques de placement. Des stratégies, des politiques et des processus sont en place pour gérer ces risques.

Plus précisément, le risque de capitalisation est géré comme suit :

i) les risques de taux d'intérêt et d'inflation sont gérés grâce à la mise en œuvre d'une stratégie de placement axé sur les passifs, laquelle met l'accent sur la réduction de la disparité des risques de taux d'intérêt et d'inflation entre les actifs des régimes de retraite et leurs obligations au titre des prestations;

ii) le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité liés aux actifs des régimes de retraite sont gérés au moyen de la diversification au sein des différentes catégories d'actifs, de titres de placement, de facteurs de risques et de secteurs géographiques, tout en maintenant l'adhésion aux politiques et lignes directrices définies à l'égard de l'investissement et le respect des obligations en matière de garantie en vigueur.

Obligations contractuelles

Le tableau ci-dessous présente une répartition des obligations contractuelles au 31 août 2021 pour les cinq prochains exercices et par la suite. Le total des obligations contractuelles exclut les engagements relatifs à des biens et des services dans le cours normal des activités. Sont également exclus les autres passifs à long terme du fait principalement de l'incertitude quant au calendrier des flux de trésorerie et des éléments sans effet sur la trésorerie.

	Paiements à effectuer pour les exercices qui seront clos les 31 août						
	Total	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite
Passifs dérivés	1 $	1 $	– $	– $	– $	– $	– $
Dette à long terme (y compris la partie courante)[1), 2)]	2 525	25	25	225	25	325	1 900
Paiements d'intérêts[2)]	1 410	82	80	78	75	72	1 023
Engagements en capital	124	65	11	12	8	5	23
Obligation locative	3	3	–	–	–	–	–
Obligations locatives futures[3)]	59	–	2	3	3	3	48
Engagement de prêt à une partie liée[4)]	14	14	–	–	–	–	–
Total des obligations contractuelles	4 136 $	190 $	118 $	318 $	111 $	405 $	2 994 $

1) Les paiements représentent un principal de 2 525 $. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'aussi augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant sa date d'échéance prévue.

2) De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 13 afférente aux états financiers de l'exercice 2021.

3) La Société a pris un engagement en ce qui a trait au contrat de location visant les bureaux abritant son siège social qui entrera en vigueur au cours de l'exercice qui sera clos le 31 août 2023. L'engagement représente environ 3 $ par année et s'étendra sur 20 ans. Le contrat de location actuel visant les bureaux abritant le siège social arrivera à échéance le 31 octobre 2022.

4) La Société a conclu une entente avec Aireon en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 14 $ CA (11 $ US).

Les lettres de crédit de la Société sont analysées à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement ».

Dépenses d'investissement et autres investissements[5]

La planification des dépenses d'investissement à l'égard des systèmes, des technologies, des bâtiments et du matériel fait partie de notre processus de budgétisation annuel. Dans le cadre de cette planification, nous examinons les dépenses d'investissement proposées en fonction de critères de justification des besoins en matière de sécurité et des besoins financiers et commerciaux, en tenant compte du statut unique de la Société en tant que fournisseur d'une infrastructure de sécurité cruciale. La Société a procédé à une importante réduction des dépenses initialement prévues aux termes de son programme d'investissement pour l'exercice 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.

Au cours de l'exercice 2021, la Société a investi 91 $ dans des immobilisations (sorties de trésorerie de 85 $, en excluant les intérêts inscrits à l'actif de 2 $), contre 107 $ lors de l'exercice 2020 (sorties de trésorerie de 132 $, en excluant les intérêts inscrits à l'actif de 2 $). Des montants ont été investis en vue d'effectuer des améliorations aux systèmes, des mises à jour fonctionnelles, de la modernisation ou du remplacement de matériel, du réaménagement ou du remplacement d'installations et d'autres projets pour répondre aux exigences de sécurité et à d'autres exigences en matière d'exploitation.

Nous prévoyons consacrer environ 120 $ aux immobilisations au cours de l'exercice 2022.

Gestion du capital

La Société considère que le capital équivaut à la somme de sa dette à long terme contractée par émission de titres, de ses résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que de ses comptes de report réglementaires et des soldes de certains de ses régimes d'avantages du personnel, comme l'illustre le tableau ci-après. Cette définition du capital est celle à laquelle la direction a recours, et elle peut ne pas être comparable à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés.

	31 août 2021	31 août 2020
Obligations et billets à payer	2 512 $	2 288 $
Capitaux propres :		
Résultats non distribués	28	28
Comptes de report réglementaires :		
Soldes débiteurs	(1 714)	(2 112)
Soldes créditeurs	146	184
Avantages du personnel :		
Actif du régime d'ILD	–	(4)
Passif au titre des avantages liés aux régimes de retraite capitalisés	876	1 643
Passif au titre des congés de maladie cumulatifs	17	16
Total du capital	1 865 $	2 043 $

En plus d'assurer un suivi de son capital, selon la définition de celui-ci qui est donnée plus haut, la Société prend également en considération, aux fins de la gestion de la suffisance du capital, des risques éventuels connus et des obligations, notamment les décisions en matière d'établissement des tarifs prises par le conseil.

[5] Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION - Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

Les principaux objectifs de la Société lorsqu'elle procède à la gestion du capital sont les suivants :

i) préserver la capacité de la Société à poursuivre son exploitation;

ii) fournir des fonds pour l'acquisition continue des systèmes et des équipements nécessaires à la mise en œuvre et au maintien d'une plateforme technologique moderne et efficace pour le SNA;

iii) assurer le financement des fonds de réserve et satisfaire les besoins en matière de liquidités et de fonds de roulement;

iv) assurer le financement des obligations réglementaires comme le financement des cotisations aux régimes de retraite à prestations définies;

v) maintenir les cotes de crédit de la Société afin de faciliter l'accès aux marchés financiers à des taux d'intérêt concurrentiels;

vi) réduire les charges d'intérêts engagées par la Société sous réserve de l'application de mesures appropriées d'atténuation des risques.

Étant donné que la Société n'a pas de capital social, elle atteint ces objectifs en appliquant une méthode qui permet de déterminer le moment et le niveau appropriés des recouvrements de coûts au moyen de l'établissement de la tarification des redevances d'usage ainsi que le niveau approprié de la dette et des facilités de crédit consenties. Cette méthode inclut le processus de budgétisation des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation de la Société et tient compte de la situation générale de l'économie et des marchés financiers. Le conseil approuve le niveau de la dette et des facilités de crédit consenties. La Société n'est pas soumise à des exigences concernant son capital imposées par des tiers.

Les mesures prises par la Société pour gérer son capital dans le contexte économique actuel, y compris la variation de la circulation aérienne et les exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite, sont traitées dans d'autres rubriques du présent rapport de gestion.

L'approche de la Société en matière de gestion du capital n'a subi aucune modification durant l'exercice clos le 31 août 2021.

Instruments financiers et gestion des risques

Fonds de réserve et instruments financiers

Les instruments financiers sont également examinés à la note 15 afférente aux états financiers de l'exercice 2021. Aux termes de l'acte de fiducie cadre, nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien. Nous sommes également tenus de conserver un certain montant de biens liquides aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

Le fonds de réserve pour le service de la dette est composé de trésorerie et de placements admissibles déposés auprès du fiduciaire. Suivant l'acte de fiducie cadre, son montant doit être égal ou supérieur à celui du service de la dette pendant un an. Le fonds de réserve pour le service de la dette contribue également à couvrir les biens liquides en trésorerie minimaux aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Ces biens liquides en trésorerie minimaux correspondent aux charges d'intérêts sur tous les emprunts pendant un an. Par ailleurs, suivant l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, la Société est tenue de conserver des biens liquides d'une somme équivalant aux biens liquides en trésorerie minimaux et au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien qui doit correspondre au quart des charges d'entretien et d'exploitation de l'exercice précédent. Les exigences du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien sont satisfaites au moyen de l'affectation d'une tranche inutilisée de notre facilité de crédit consentie.

Au 31 août 2021, nous respections toutes les exigences de nos actes de fiducie à l'égard de nos titres d'emprunt.

Gestion des risques financiers

Risque de taux d'intérêt – Nous sommes exposés au risque que nos charges d'intérêts nettes augmentent en raison de l'évolution des taux d'intérêt du marché**.** Un des aspects de ce risque est lié à la possibilité que les obligations venant à échéance doivent être refinancées à des taux plus élevés. Nous atténuons cette source de risque de taux d'intérêt de la façon exposée ci-après :

- nous avons contracté des emprunts dont les échéances actuelles s'étendent jusqu'en 2051 inclusivement, de telle manière que seulement une tranche de la dette arrive à échéance au cours d'un exercice donné;
- la Société conclut à l'occasion des contrats de couverture lorsqu'il s'avère nécessaire d'atténuer le risque lié à l'incidence d'une hausse des taux d'intérêt sur le coût du refinancement de la dette.

Le fait que la Société possède des placements dans des actifs financiers d'un montant de 392 $, lesquels portent intérêt à des taux variables, est un deuxième facteur de risque de taux d'intérêt. Les produits tirés des actifs financiers baissent lorsque les taux d'intérêt reculent. Dans l'environnement actuel caractérisé par de faibles taux d'intérêt, la Société s'est positionnée de façon à bénéficier de l'augmentation des produits tirés des actifs à taux variable par suite de la hausse des taux d'intérêt, et ce, sans présenter une hausse compensatoire des charges d'intérêts.

Pour une analyse du risque de taux d'intérêt lié à nos régimes de retraite, il y a lieu de se reporter à la rubrique « « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite » ci-dessus.

Risque de change – La Société est exposée au risque de change sur les ventes et les achats qui sont libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la Société**.** Toutefois, la Société facture et perçoit la vaste majorité de ses produits en dollars canadiens et elle engage également des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement principalement en dollars canadiens. La majeure partie du risque de change de la Société se rapporte au dollar américain. La Société n'est pas exposée à un risque important découlant d'autres monnaies. Le montant net de l'exposition de la Société au risque de change sur le dollar américain s'établissait à 297 $ (235 $ US), essentiellement en raison du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

La Société désigne certains de ses contrats à terme comme des instruments de couverture des flux de trésorerie afin de couvrir son exposition aux répercussions des fluctuations des taux de change. Au 31 août 2021, des contrats à terme de 1 $ (juste valeur) avaient été désignés par la Société comme instruments de couverture des flux de trésorerie.

La sensibilité aux taux de change s'entend du montant net de l'exposition aux fluctuations des taux de change à la date de clôture, déduction faite des couvertures du risque de change. Au 31 août 2021, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, le résultat net, compte non tenu du mouvement net des comptes de report réglementaires, aurait subi une variation de 29 $.

Autre risque de prix – Le risque lié à d'autres prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces changements soient causés par des facteurs propres à l'instrument financier individuel ou à son émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur les marchés.

Afin de réduire le risque de pertes découlant des activités de placement, la Société n'investit que dans des instruments de premier ordre (se reporter aux paragraphes ci-après sur le risque de crédit) et à court terme, sauf dans le cas d'Aireon et de Searidge Technologies Inc.

Au cours de l'exercice 2021, la Société a révisé et ajusté la juste valeur de son placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon. La juste valeur a été établie selon le modèle des flux de trésorerie actualisés. La juste valeur estimative du placement pourrait changer au cours des périodes à venir. Tout changement de la sorte pourrait être important et serait pris en compte dans l'état du résultat net à mesure qu'il surviendrait. Une analyse de sensibilité à l'égard des modifications apportées aux données non observables employées dans l'évaluation est présentée à la note 15 afférente aux états financiers de l'exercice 2021.

Aireon offre une capacité de surveillance par satellite mondiale aux fournisseurs de services de navigation aérienne du monde entier. Les risques suivants ont été relevés en ce qui concerne le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

- L'amenuisement de la circulation aérienne partout dans le monde à cause de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de voyage qui ont été imposées.
- Les prévisions selon lesquelles la circulation aérienne ne reviendra pas aux niveaux pré-pandémie de COVID-19 avant un certain temps, ce qui aura une incidence sur les produits d'Aireon, étant donné que ses services sont facturés en fonction du volume et tiennent compte des mouvements d'aéronefs.
- Le fait que le versement de dividendes auxquels la Société a droit sera retardé.

Risque de crédit lié aux placements – La Société limite ses placements à des obligations du gouvernement fédéral, de certains gouvernements provinciaux, d'entités bénéficiant d'une garantie du gouvernement fédéral ou provincial ou d'autres obligations d'entités bénéficiant d'une cote se situant parmi les deux catégories les plus élevées pour les titres d'emprunt à long terme ou dans la catégorie la plus élevée pour les titres d'emprunt à court terme, accordée par au moins deux agences de notation. Tous les titres adossés à des créances doivent être commandités par une banque de l'Annexe I et ils ne doivent contenir aucun actif synthétique. Notre portefeuille est diversifié et comporte des limites exprimées en dollars et en pourcentage qui s'appliquent aux contreparties de placements. Aucun placement courant de la Société au 31 août 2021 n'est en souffrance ou douteux. Les placements sont tous assortis de cotes de crédit à long terme de AAA ou de AA ou de la catégorie la plus élevée des cotes de crédit à court terme.

Perception des débiteurs – Nous avons instauré de strictes politiques de crédit, nous avons établi une limite de crédit maximale de 4 $ pour les clients les plus importants auxquels nous fournissons des services de navigation aérienne, celle-ci ne tenant pas compte des paiements reportés, et nous avons pris d'autres mesures de contrôle du crédit qui réduisent notre risque de crédit. Nos modalités générales de règlement prévoient un délai de 30 jours pour les services de navigation aérienne et d'au plus 45 jours pour certains autres services, mais des délais de paiement plus courts sont imposés dans le cas de certains clients, lorsque les circonstances le justifient. Grâce à nos politiques de crédit, nous pouvons aussi exiger les paiements à l'avance ou obtenir une sûreté satisfaisante dans certaines circonstances en ce qui a trait à tous les montants à recevoir, y compris les montants dont la perception est reportée à plus tard, si NAV CANADA, se prononçant raisonnablement et en toute bonne foi, est d'avis que les frais ne seront pas payés lorsqu'ils seront échus. Toutefois, même si les politiques de crédit que nous suivons sont strictes, le risque que les sommes exigibles des clients que nous n'aurons pu percevoir lorsqu'elles sont dues soient supérieures aux sûretés que nous avons prises pèse toujours sur nous.

Les redevances d'usage révisées de la Société sont entrées en vigueur le 1er septembre 2020, une augmentation des redevances d'usage de 29,5 % en moyenne étant appliquée aux niveaux de tarification de base. Des dispositions étaient prévues pour atténuer les répercussions de l'augmentation des redevances d'usage sur les flux de trésorerie des clients au moyen de reports de paiements. Les frais facturés mensuellement qui sont attribuables à l'augmentation des redevances d'usage au cours de l'exercice 2021 de la Société pouvaient être reportés et devront être acquittés par les clients en versements égaux qui s'étaleront sur les cinq prochains exercices à compter de l'exercice 2022. Ces dispositions font s'accroître l'exposition au risque de crédit de la Société étant donné que les paiements qui doivent être faits d'avance et les dépôts de garantie exigibles aux termes de la politique de crédit de la Société pourraient s'avérer insuffisants pour couvrir les pertes éventuelles.

La Société constitue une correction de valeur pour pertes de crédit attendues qui représente son estimation des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui devraient être subies à l'égard des débiteurs. Compte tenu du degré élevé d'incertitude occasionné par la pandémie de COVID-19, les estimations faites par la direction et les jugements qu'elle a formulés lors de l'établissement de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues soulèvent une incertitude relative à l'estimation. Selon les estimations et les hypothèses actuelles de la Société, y compris notamment les conditions actuelles et projetées de l'économie et du crédit ainsi que les tendances récentes en matière de recouvrement auprès des clients, la Société a comptabilisé une correction de valeur pour pertes de crédit attendues de 13 $ pour l'exercice clos le 31 août 2021. Il n'y avait aucun solde considérable en souffrance.

Risque de liquidité – La Société atténue ce risque en surveillant les exigences actuelles et prévues en matière de liquidités, compte tenu des tendances qui se dessinent en ce qui a trait à la circulation aérienne et des cotisations prévues à ses régimes de retraite, pour s'assurer qu'elle maintient des réserves suffisantes en termes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de placements et (ou) de facilités de crédit inutilisées de sorte à satisfaire à ses exigences en matière de liquidités à court terme ainsi qu'à plus long terme. Aux termes de son acte de fiducie cadre et de son acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, la Société est tenue de conserver un certain fonds de réserve et certains niveaux de trésorerie, comme il est expliqué à la note 13 afférente aux états financiers de l'exercice 2021.

Au 31 août 2021, la Société disposait d'une tranche inutilisée de 848 $ aux termes de ses facilités de crédit consenties, et elle avait affecté un montant de 275 $ de ces facilités pour satisfaire à ses exigences à l'égard du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien aux termes de l'acte de fiducie cadre. Le fonds de réserve pour le service de la dette de la Société contient des obligations à court terme de premier ordre. La Société estime qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins en matière d'exploitation.

Écarts des flux de trésorerie découlant de la circulation aérienne – Nous sommes exposés aux changements imprévisibles des volumes de circulation aérienne qui influent directement sur nos flux de trésorerie, comme ceux découlant de récessions (2009), d'attaques terroristes (2001), d'épidémies et de pandémies (COVID-19 en 2020 et SRAS en 2004), de difficultés financières de transporteurs aériens, de l'évolution des activités des transporteurs aériens (fermeture de l'espace aérien aux aéronefs Boeing 737 MAX en 2019) et de changements dans les conditions météorologiques pouvant entraîner un détournement de vols vers l'espace aérien du Canada ou en dehors de celui-ci. Les volumes futurs de la circulation aérienne pourraient subir les conséquences de plusieurs facteurs, dont ceux-ci.

- Contexte économique : La circulation aérienne est généralement tributaire de la croissance, des ralentissements ou de l'incertitude économiques. Par exemple, au cours d'un ralentissement économique, le taux de croissance de la circulation aérienne diminue généralement. Étant donné qu'une part importante des volumes de circulation aérienne est attribuable aux volumes internationaux, les volumes de circulation aérienne sont touchés tant par la situation économique au Canada que par la situation économique à l'échelle mondiale. Sur une base annuelle (selon les volumes de circulation aérienne habituels, compte non tenu de l'incidence de la pandémie de COVID-19), une variation de 1,0 % des volumes de circulation aérienne dans l'espace aérien canadien entraîne une variation d'environ 14 $ de nos produits avant la stabilisation des tarifs.

- Prix du carburant d'aviation : Puisque le carburant représente une portion importante des charges d'exploitation des sociétés aériennes, toute variation des prix du carburant pourrait avoir une incidence sur la demande de transport aérien de passagers dans la mesure où cette variation pourrait se répercuter sur ces derniers.

- Les activités terroristes, les épidémies, les pandémies, la disposition des passagers à voyager, les restrictions sur le transport aérien imposées par l'État, les catastrophes naturelles, les préoccupations environnementales ou les situations météorologiques pourraient tous influer sur la circulation dans l'espace aérien où la Société fournit des services de navigation aérienne.

Notre stratégie consiste à atténuer l'incidence immédiate d'une baisse subite de la circulation aérienne en causant le moins de perturbation possible à notre clientèle. Notre mécanisme de stabilisation des tarifs réduit la volatilité à court terme des redevances d'usage. Notre compte de stabilisation des tarifs permet de suivre et d'accumuler les écarts (positifs ou négatifs) des produits et des charges par rapport aux niveaux prévus afin de les prendre en considération lors de l'établissement des redevances d'usage futures. La Société ne cesse de revoir, de surveiller et de gérer ses dépenses d'investissement et ses charges d'exploitation ainsi que de prendre les mesures nécessaires pour réduire ces dépenses ainsi que ses sorties de fonds dans le but d'atténuer la baisse importante des produits.

En outre, nous atténuons l'incidence d'une chute de la circulation aérienne en ayant accès à des liquidités substantielles provenant de nos fonds de réserve et de nos facilités de crédit pouvant être utilisées sans restriction (se reporter à la rubrique « Risque de liquidité » présentée préalablement).

Couverture d'assurance

Le plus récent renouvellement de notre programme d'assurance-responsabilité pour l'aviation remonte au 15 novembre 2020 et nous comptons renouveler le programme le 15 novembre 2021. Cette police d'assurance couvre l'ensemble de nos responsabilités envers des tiers en ce qui a trait au SNA. La Société est aussi couverte par d'autres types de polices d'assurance que la direction juge appropriées compte tenu de la nature de nos activités. Cette assurance n'entraîne pas de coûts considérables pour la Société.

La Société est tenue par contrat d'indemniser le gouvernement du Canada à l'égard de toute perte qu'il subirait ou qui lui serait réclamée, et qui est couverte par l'assurance responsabilité applicable à l'aviation de la Société.

Procédures judiciaires

La Société est partie à certaines procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. La direction ne prévoit pas que l'issue de l'une ou l'autre de ces procédures aura une incidence négative importante sur la situation financière consolidée de la Société ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Il y a lieu de se reporter à la note 3 afférente aux états financiers de l'exercice 2021 pour un résumé des principales méthodes comptables de la Société.

Aucune nouvelle norme, modification ou interprétation n'a été adoptée par la Société en date du 1er septembre 2020.

Prises de position comptables futures

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié au cours de l'exercice considéré un certain nombre de normes et de modifications qui ne sont pas encore en vigueur. La Société continue d'analyser ces normes et modifications afin de déterminer leur incidence sur ses états financiers. À l'heure actuelle, la Société ne prévoit adopter aucune de ces normes et modifications avant leur date d'entrée en vigueur.

Les modifications décrites ci-après s'appliqueront aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2023. L'ampleur de l'incidence de ces modifications sur la Société n'a pas encore été établie.

IAS 8 : définition des estimations comptables

En février 2021, l'IASB a publié un bulletin portant sur la définition des estimations comptables (modifications de l'IAS 8) qui propose une définition des estimations comptables et qui comprend d'autres modifications à l'IAS 8 dans le but d'aider les entités à faire la distinction entre les changements de méthode comptable et les changements d'estimation comptable.

IAS 1 : informations à fournir sur les méthodes comptables

En février 2021, l'IASB a publié le bulletin « Informations à fournir sur les méthodes comptables » (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2), qui prévoit des modifications visant à aider les préparateurs à sélectionner les méthodes comptables à présenter dans leurs états financiers.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et formule des jugements qui influent sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée, sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations fournies à l'égard des engagements et des éventualités à la date des états financiers. Ces estimations et jugements sont fondés sur les résultats antérieurs, sur la conjoncture actuelle et sur diverses autres hypothèses formulées par la direction qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Compte tenu de leur nature, ces estimations et jugements font l'objet d'incertitudes et les montants actuellement présentés dans les états financiers de la Société pourraient s'avérer inexacts dans l'avenir.

Les estimations comptables et jugements qui suivent sont fondés sur les hypothèses de la direction et sont jugées critiques puisqu'elles portent sur des sujets comportant de grandes incertitudes. Toute variation par rapport à ces estimations et jugements pourrait avoir une incidence importante sur nos états financiers. Ces estimations et jugements sont passés en revue régulièrement.

Principales sources d'incertitude liée aux estimations et aux hypothèses

Avantages du personnel

Nous comptabilisons les prestations de retraite, les autres avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme conformément à l'IAS 19, *Avantages du personnel.*

Selon les IFRS, les montants présentés dans nos états financiers consolidés sont déterminés en fonction d'hypothèses actuarielles concernant les estimations des obligations au titre des prestations futures et du rendement des actifs des régimes. Ces hypothèses portent, sans toutefois s'y limiter, sur le taux d'actualisation utilisé pour estimer les obligations au titre des prestations futures, le taux de croissance de la rémunération, l'inflation, la mortalité, la tendance des coûts liés aux soins de santé et la durée moyenne prévue du reste de la carrière active des membres du personnel. Les montants touchés sont les actifs et passifs au titre des avantages du personnel à l'état de la situation financière, les salaires et avantages sociaux ainsi que le coût financier net lié aux avantages du personnel à l'état du résultat net, et les réévaluations des régimes à prestations définies du personnel à l'état du résultat global.

Même si ces hypothèses reflètent les meilleures estimations de la direction, des écarts quant aux résultats réels ou des variations des hypothèses pourraient influer considérablement sur les obligations au titre des prestations constituées et sur les coûts nets futurs des régimes.

Les principales hypothèses appliquées pour calculer les coûts nets des régimes d'avantages sociaux sont le taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations, y compris les prestations de retraite et les hypothèses relatives à la mortalité des retraités.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus futurs qui seront nécessaires pour satisfaire aux obligations des régimes. Il est fondé sur le rendement des obligations à long terme de sociétés de premier ordre dont les échéances correspondent aux flux de trésorerie estimatifs des régimes.

En raison de la capitalisation des déficits des régimes de retraite (de la manière déterminée selon les évaluations des régimes aux fins de la capitalisation conformément aux règles du BSIF) au cours des exercices antérieurs, les cotisations aux régimes de retraite ont été de beaucoup supérieures à la charge de retraite portée à l'état des résultats. Nos estimations des cotisations futures aux régimes de retraite sont présentées ci-dessus à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite ».

Il y a lieu de se reporter à la note 2 afférente à nos états financiers de l'exercice 2021 pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales sources d'estimations et d'incertitudes en ce qui a trait aux avantages du personnel.

Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon

Le placement de la Société dans Aireon prend la forme d'actions privilégiées, qui sont rachetables et convertibles en actions ordinaires. Jusqu'à ce que la Société exerce son droit de convertir ses actions privilégiées en actions ordinaires, elle n'a pas accès aux actifs nets résiduels d'Aireon, et de ce fait, ce placement est comptabilisé à titre d'instrument financier classé et évalué comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon est établie selon le modèle des flux de trésorerie actualisés, qui tient compte de la valeur actualisée des paiements futurs attendus, calculée au moyen d'un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque. Les prévisions relatives aux flux de trésorerie tiennent compte de l'effet persistant de la pandémie de COVID-19 sur la circulation aérienne mondiale et des conséquences de cette situation sur les activités et les produits d'Aireon. Les hypothèses et les estimations critiques employées pour déterminer la juste valeur sont :

- les taux d'actualisation – la fourchette des taux d'actualisation est de 15 % à 17 %, ce qui est conforme, dans l'ensemble, aux taux d'actualisation employés par d'autres investisseurs qui détiennent des actions privilégiées et des actions ordinaires d'Aireon;
- l'échéance et les sommes prévues des paiements futurs de dividendes – l'échéance et les sommes des paiements, lesquelles sont établies en fonction des prévisions d'Aireon en ce qui concerne les dates de versement du dividende après impôt, ont été ajustées afin de tenir compte de l'incidence de la pandémie de COVID-19.

La Société continue de surveiller l'état d'Aireon afin de déterminer la présence d'indicateurs qui auraient une incidence sur la juste valeur d'Aireon. Les variations de l'évaluation d'Aireon à titre d'entité pourraient avoir une incidence significative sur l'évaluation du placement sous forme d'actions privilégiées, dont les changements seraient pris en compte dans l'état du résultat net au besoin. Le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon est exposé au risque lié aux prix. La juste valeur pourrait varier au fil du temps du fait, entre autres, de la conjoncture économique et des flux de trésorerie d'Aireon.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Conformément au Règlement 52-109*, Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, la Société a produit des attestations signées par le président et chef de la direction et le vice-président et chef des finances qui, entre autres choses, font un rapport sur la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») ainsi que sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »).

Contrôles et procédures de communication de l'information

La Société a conçu des CPCI qui visent à fournir l'assurance raisonnable que les renseignements importants la concernant sont portés à l'attention du président et chef de la direction et du vice-président et chef des finances, en particulier dans la période au cours de laquelle la publication des documents annuels doit être préparée, et que l'information devant être fournie par la Société aux fins du respect des obligations d'information continue est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable.

Sous la supervision des dirigeants signataires, la direction a évalué l'efficacité des CPCI et, d'après cette évaluation, les dirigeants signataires ont conclu que les CPCI de la Société étaient efficaces au 31 août 2021.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La Société a conçu un CIIF au moyen du cadre établi dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers aux fins de publication conformément aux IFRS. Au moment de concevoir et d'apprécier les contrôles internes, il faut tenir compte du fait que, en raison de ses limites intrinsèques, un système de contrôle, quelle que soit la qualité de sa conception et de son fonctionnement, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés sont atteints et peut ne pas être en mesure de prévenir ou de détecter des inexactitudes.

Sous la supervision des dirigeants signataires, la direction a évalué l'efficacité du CIIF et, d'après cette évaluation, les dirigeants signataires ont conclu que le CIIF de la Société était efficace au 31 août 2021.

Changements apportés au CIIF

Un changement significatif dans le CIIF est un changement qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le CIIF de l'émetteur.

Aucun changement n'est survenu dans le CIIF de la Société au cours de l'exercice clos le 31 août 2021 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le CIIF de la Société et aucun changement n'est survenu dans le CIIF de la Société au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2021.